26.162

190. — 10 janvier 1935. Prix : 2 francs.

1935
A 1/7 1

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

Le "réalisme" du plan dit de la C. G. T.

par R. LOUZON

La signification de l'assassinat de Kirov

par M. YVON

1935

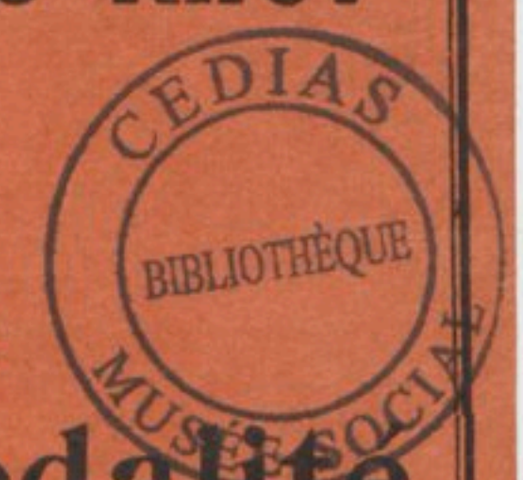

La mort de Rome et les origines de la Féodalité

par J. PÉRA

VOUS qui recevez cette Revue pour la première fois !
qui ne nous connaissez pas !

Reportez-vous à la 4me page de la couverture

ELLE VOUS INTERESSE TOUT PARTICULIEREMENT

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (Xe)

Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.
Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.

EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.
Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

Permanence :
Tous les soirs de 18 à 19 heures
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance :

à Pierre MONATTE, pour la rédaction ;

à CHARBIT, pour la Renaissance du Syndicalisme ;

à CHAMBELLAND, pour l'administration.

Tous trois : 54, *rue du Château-d'Eau, Paris*-10e

(Utiliser pour les envois de fonds notre compte de chèques postaux : « Révolution Prolétarienne » 734-99 Paris).

Ni Korespondas per Esperanto

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SOMMAIRE

Le « réalisme » du plan dit de la C.G.T. ..... R. LOUZON

La signification de l'assassinat de Kirov ..... M. YVON

A bas le fascisme tunisien .. P. BUSSEUIL

La mort de Rome et les origines de la Féodalité (suite) ..... J. PÉRA

L'affaire Victor Serge n'intéresse pas l'Association juridique internationale .. Magd. PAZ

Le renaissance du syndicalisme

On va, enfin ! discuter le Plan

Petit carnet

A la Fédération des Cheminots

Le Syndicat « unique » de Paris P.-O. décide de rentrer en bloc au syndicat unifié

Un Comité intersyndical du Livre parisien

La majorité du Syndicat Unitaire de l'Enseignement des Côtes-du-Nord passe au Syndicat National

Fidélité au mouvement des 22. M. MARCELOT

Paris-Sceaux contre le fonctionnarisme syndical ..... A. ROQUES

Une protestation du Syndicat confédéré des Cheminots de Nanterre

Autour de ma démission..... A. GUIGUI

Entre Nous

La *Révolution Prolétarienne* est le seul organe qui publie ses comptes, tous ses comptes.

MYSTIQUE OU MYSTIFICATION ?

Le "réalisme" du plan dit de la C.G.T.

On ne saurait reprocher à la C.G.T. de ne pas être à la page. Dès qu'un quelconque bateau est quelque part lancé, on voit le bureau de la C.G.T. se précipiter dessus et s'y embarquer toutes voiles dehors. Cela jusqu'à ce que la mode passe, et qu'un nouveau bateau succède à l'ancien.

Il y a quelques années, la mode était à la « rationalisation » ; en conséquence la C.G.T. fut alors le plus chaud partisan de la « rationalisation » : l'Europe n'avait qu'à suivre l'exemple de l'Amérique, qu'on applique à fond le taylorisme et autres fordismes, et tous les ouvriers auraient leur auto !

Puis, vint la mode de la « remonétisation » de l'argent. Pour des raisons qui leur sont particulières, Deterding (de la Royal Dutch) et Patenôtre (habituel bailleur de fonds des partis de « gauche ») lancèrent la mode du bi-métallisme comme moyen de sortir de la crise. La C.G.T., ou tout au moins son secrétaire général, se lança alors avec autant de fougue dans la propagande pour le système Deterding-Patenôtre, que, les années précédentes, pour celui des magnats américains.

Pour quelles raisons subtiles cette dernière mode a-t-elle disparue, du moins au sein de la C.G.T., je l'ignore ; toujours est-il qu'aujourd'hui il n'est plus qu'une mode qui compte : c'est celle du PLAN.

Le Plan, c'est le tout dernier bateau ; le mot est venu de Russie, et la chose de Belgique, et tout de suite l'un et l'autre ont eu un plein succès. Chacun a voulu avoir son Plan. Tous les scribouillards de l' « intelligentsia », tous ceux qui ignorent ce que c'est qu'une machine et seraient incapables de diriger la moindre entreprise ont accouché de « plans » pour la « réorganisation » de l'économie mondiale.

Une mode qui a tant de succès, la C.G.T. se devait évidemment, de l'adopter. Elle a en conséquence commandé un Plan. Ancien ministre, conseiller d'Etat et autres se sont mis à l'œuvre, et lui ont fourni un plan, *son* plan.

Chambelland a exposé dans les derniers numéros de la *R. P.* ce qu'il fallait penser de l'ensemble du plan de la C.G.T. Il n'y a pas lieu d'y revenir. L'objet de cet article est beaucoup plus restreint. Je voudrais seulement montrer par un exemple précis ce qu'il faut penser du sens des réalités de nos docteurs en « réalisme ».

*
* *

Personne ne saurait nier que la partie la plus importante du Plan, celle du moins à laquelle les auteurs ont manifestement attaché le plus d'importance, est celle qui a trait au « crédit ». Ils citent la parole de Proudhon : « Dans une société moderne, LA BANQUE *est le véritable gouvernement de l'économie* ». Pour gouverner l'économie, il faut donc gouverner la banque. La pièce capitale de leur plan, celle dont tout le reste dépend, est leur projet de réforme bancaire.

Ce projet tel qu'il est résumé par les auteurs eux-mêmes, se compose de huit articles publiés sous le titre *Réformes à réaliser*, numérotés de *a* à *h*, à la page 11 de la brochure du plan. Ce sont les différentes mesures proposées dans ces huit articles, que je me propose d'examiner.

La réglementation des Banques

« *En conformité des principes que nous avons dégagés*, dit le plan, *nous proposons :*

> « c (1) : **Séparer en les spécialisant, les organismes d'investissement à long terme, et les organismes de crédit à court terme »**

Ne nous effrayons pas de ces expressions un peu « techniques » ; voici au juste ce que cela signifie :

Un commerçant, un industriel ont besoin d'argent tantôt pour peu de temps, tantôt pour longtemps. Par exemple, un commerçant reçoit livraison d'une marchandise qu'il lui faut payer tout de suite ; n'ayant pas l'argent pour le faire, il l'empruntera à son banquier, et le lui remboursera quand il aura trouvé à revendre cette marchandise, soit en moyenne dans quelques mois. C'est ce qu'on appelle un emprunt à court terme.

Au contraire, voici un industriel qui a besoin d'argent pour agrandir ses usines, acheter de nouvelles machines, en un mot accroître ce que l'économie politique appelle son « capital fixe », c'est-à-dire des marchandises dont il ne récupèrera la valeur que petit à petit, au fur et à mesure que la vente de ce qu'il fabriquera avec elles lui permettra de les « amortir » ; un tel industriel devra emprunter pour longtemps, pour le temps qu'il faudra pour amortir les installations qu'il projette, c'est-à-dire au moins plusieurs années : c'est ce qu'on appelle un emprunt à long terme.

Pour pouvoir satisfaire aux demandes de ces deux sortes d'emprunteurs, les banques, qui ne sont que des intermédiaires entre les prêteurs et les emprunteurs, se servent de fonds de deux provenances différentes. L'argent qui ne leur est remis à elles-mêmes que pour peu de temps, qui peut leur être retiré à tout moment (dépôts à vue) leur sert pour effectuer les prêts à court terme ; mais il ne saurait raisonnablement pas leur servir pour des prêts à long terme, car elles ne peuvent prêter de l'argent pour plus de temps que celui-là leur est à elles-mêmes prêté. Pour les prêts à long terme, elles doivent donc employer de l'argent qui leur a été remis pour longtemps, par exemple, le capital qui leur a été fourni par leurs actionnaires, ceux-ci ne pouvant jamais lui en réclamer le remboursement.

Or on conçoit que si ces deux sortes de prêts, prêts à court terme et prêts à long terme, sont

(1) Nous avons modifié l'ordre des propositions, pour la commodité de notre discussion.

effectués par une même banque, il peut y avoir de fâcheux mélanges : la banque peut être tentée d'employer à long terme de l'argent qu'elle risque de devoir rembourser assez rapidement, et si le remboursement lui en est demandé, ne pas alors pouvoir y faire face, d'où sa faillite.

C'est pour tenter d'éviter cela que, ces temps derniers, les Etats-Unis d'abord, la Belgique ensuite, ont réalisé la « réforme » que la C.G.T. préconise maintenant, en stipulant que les deux sortes de prêts devraient être effectuées par des banques *distinctes*.

Une telle mesure peut-elle être efficace ? Qu'on en juge ! Voici ce qu'ont fait toutes les banques visées par les nouvelles mesures, aussi bien en Belgique qu'aux Etats-Unis : chacune d'elles a fondé une filiale, c'est-à-dire une société dont elle possède la majorité des actions, qui est donc entièrement sous son contrôle, et elle a chargé cette filiale de toutes les opérations de prêts à court terme, se réservant à elle-même seulement les prêts à long terme. C'est ce qu'ont fait notamment les deux grandes banques belges : la Société Générale de Belgique et la Banque de Bruxelles, ainsi que je ne sais combien de banques américaines. De cette manière, la loi est respectée : les deux sortes de prêts sont faits par deux banques juridiquement distinctes l'une de l'autre mais qui, en fait, ne sont que deux têtes sous un même bonnet ; en s'établissant clientes l'une de l'autre, la banque originelle et sa filiale rétabliront aussi souvent qu'elles le voudront, la communication entre l'argent destiné aux prêts à court terme... et les prêts à long terme. Donc, pur changement de façade ; réforme... pour les gogos.

D'ailleurs, en France, ce changement de façade lui-même n'a pas lieu d'être. A la différence de ce qui existait en Amérique et en Belgique, la séparation entre les deux sortes de banques est, en effet, depuis longtemps réalisée en France. A la suite du Crédit Lyonnais qui avait été le premier à se rendre compte qu'il y avait intérêt, de son propre point de vue, à ne pas mélanger prêts à long terme et prêts à court terme, les grands établissements de crédit français, tels que la Société Générale, le Comptoir d'Escompte, etc... ont en effet à peu près complètement abandonné les prêts à long terme ; ceux-ci ne représentent plus qu'une fraction insignifiante de leurs capitaux ; tout l'argent qu'ils drainent de leurs déposants par leurs multiples succursales est employé à court terme.

La « réforme » proposée par le Plan n'aurait donc en France qu'un effet, un effet sans intérêt, celui d'empêcher les banques de prêts à long terme, les banques dites banques d'affaires, telles la Banque de Paris ou l'Union Parisienne, de prêter aussi de l'argent à court terme. Depuis la crise, en effet, comme l'industrie se garde bien d'accroître ses installations, ces banques n'ont plus de demandes d'emprunts à long terme ; pour utiliser leurs capitaux elles se sont mises à faire des prêts à court terme, ce qui est évidemment sans inconvénients : pas de dangers à prêter pour trois mois de l'argent dont on peut disposer pendant des années.

Le seul résultat pratique de la « réforme » préconisée par le Plan serait donc la suppression de la concurrence — assez bénigne d'ailleurs — faite actuellement par les banques d'affaires aux établissements de crédit pour les opérations d'escompte. Suppression de concurrence qui serait peut-être une bonne affaire pour les établissements de crédit, mais pour eux seuls ; pour eux seuls la réforme serait une « réalité ».

« d : Compartimenter l'activité des banques d'investissement industriel à long et moyen terme, sur la base corporative »

Cela veut dire que chaque banque ne devrait faire des opérations qu'avec une industrie déterminée. Il y aurait des banques qui s'occuperaient de fournir des fonds uniquement à l'industrie textile, d'autres à la métallurgie, d'autres à l'industrie électrique, etc...

J'avoue que lorsque j'ai lu cet article, je me suis dit que nous étions de grands calomniateurs. Il est faux que les dirigeants de la C.G.T. ne sont pas restés des révolutionnaires. Avoir pondu cet article ne peut être que le fait de révolutionnaires mais de révolutionnaires savamment camouflés qui ne proposent de « réformer » la société capitaliste que pour la rendre incapable de vivre.

Car si l'on veut que toutes les banques sautent comme des châteaux de cartes, que chacune fasse faillite sur faillite, il n'y a qu'à appliquer la « réforme » ci-dessus.

Il est une règle de simple bon sens, et qui est appliquée par toutes les banques tant soit peu sérieuses, c'est celle qui consiste à *diviser les risques*. Un banquier prudent a soin de n'employer les fonds de sa banque que dans des affaires aussi différentes que possible les unes des autres, afin que si une industrie se trouve, à un moment donné, particulièrement touchée, la banque ait, pour parer aux pertes qui lui sont occasionnées de ce fait, les ressources provenant des affaires appartenant à des industries non touchées ou moins touchées. C'est l'application de la vieille formule qu'« il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

La nécessité d'observer cette règle a été, une fois de plus confirmée au cours de l'actuelle crise. Ce sont les banques spécialisées qui, seules à peu près en France, ont sauté. Tandis en effet que les banques « nationales », je veux dire les banques dont l'activité s'exerce sur l'ensemble du territoire, ont remarquablement résisté à la crise, le nombre des banques régionales ou locales qui ont sauté et continuent à sauter est considérable. Or comme la plupart des régions industrielles françaises n'ont qu'une industrie ou deux au plus, les banques régionales, du fait même qu'elles sont régionales, se trouvent « compartimentées sur la base corporative » : tous leurs clients, ou à peu près, appartiennent à la même industrie. D'où leur extrême fragilité qui s'est avérée une fois de plus au cours de cette crise.

Mais ceci est encore plus frappant si on observe de plus près ce qui s'est passé pour les banques « nationales ».

Le groupe des établissements de crédit à succursales multiples, a, dans l'ensemble, je viens de le dire, fort bien résisté à la crise. Une exception cependant : la Banque Nationale de Crédit (B.N.C.), qui n'a pu rembourser ses déposants que grâce aux 2 milliards avancés par Flandin sur les fonds du Trésor public, et qui a finalement dû céder la place à un successeur. Or la faillite de la B.N.C. a été entraînée par celle d'une banque d'affaires, le Comptoir Lyon-Alemand, avec laquelle elle avait des liens extrêmement étroits puisque les deux établissements avaient comme président du Conseil d'administration et dirigeant effectif le même homme : André Vincent. Eh bien ! qu'était-ce que le Comptoir Lyon-Alemand ? C'était le type même de la banque spécialisée, de la banque « compartimentée sur une base corporative » : dérivée d'un établissement industriel

ayant pour objet l'affinage et le commerce des métaux précieux, la Banque du Comptoir Lyon-Alemand avait à peu près exclusivement comme clients les diamantaires, joailliers et bijoutiers de la région parisienne. L'industrie du bijou ayant été à peu près totalement détruite par la crise (voir l'article de Sancier dans la *R.P.* sur l'industrie du bijou), le Comptoir Lyon-Alemand ne put plus faire face à ses engagements, d'où sa faillite et celle de la B.N.C.

Si maintenant on se tourne vers les grandes banques d'affaires, on fait des observations analogues. Des deux grandes banques françaises d'« investissement à long et moyen terme », l'une, la Banque de Paris, a très bien résisté à l'actuelle crise, tout comme à la précédente, alors que l'autre, l'Union Parisienne a, une première fois, sombré lors de la crise de 20-21, et n'a cette fois, échappé au même sort que grâce à des secours *in-extremis*. Or tandis que la Banque de Paris fait toutes sortes d'affaires, la banque de l'Union Parisienne, dominée par les Schneider et Wendel, ne finance presqu'exclusivement que la métallurgie. C'est une banque plus ou moins « compartimentée » elle aussi, sur une base corporative, et c'est pourquoi... elle ne résiste pas aux crises.

Donc, ainsi que le bon sens l'indique, et que l'expérience le confirme, le compartimentage des banques sur une base corporative, c'est le cataclysme bancaire à l'état permanent. A cela nous ne voyons certes, nous, aucun inconvénient, mais est-ce ce que recherchent nos « réalistes » ?

« e : Décentraliser les banques d'escompte et de prêts à long terme aux collectivités publiques »

Il s'agit ici d'un « compartimentage » territorial doublant le compartimentage corporatif précédent. Compartimentage territorial qui, nous l'avons vu, entraîne presque toujours nécessairement un compartimentage corporatif, et donc les dangers de celui-ci.

Mais il nous faut insister à un autre point de vue sur cette « réforme » qui relève d'une de ces utopies réactionnaires qu'on voit refleurir à chaque occasion : celle du « régionalisme ».

En substituant des banques régionales aux banques nationales, on veut par là réserver les ressources d'une région à cette région. C'est donc la suppression non seulement bien entendu de la solidarité internationale mais même de toute solidarité *nationale*. C'est du nationalisme, sous sa forme extrême et moyenâgeuse : l'esprit de clocher. C'est un aspect de la mentalité qui fait afficher dans certaines villes, non seulement *Français, achetez français !* mais : *Habitants de X, n'achetez que dans la ville de X !*

Contre le progrès technique qui tend de plus en plus à faire de l'unité du monde une réalité, toutes les forces du passé se liguent actuellement en un suprême effort pour maintenir séparées les diverses fractions de l'humanité : on veut « compartimenter » de force ce que le progrès tend à unir. L'exacerbation des nationalismes, le ressuscitement à l'intérieur même des nations des antiques régions, c'est le suprême moyen que tentent, pour se survivre, les classes périmées.

Dans le concert des bigots du passé, ces amants de la « réalité » d'hier, les « réalistes » auteurs du plan de la C.G.T. viennent prendre leur place.

Cette revue vous intéresse ?
Abonnez-vous !

« f : Faire obligation aux banques d'escompte de réescompter leur papier commercial »

Voici ce dont il s'agit :

Un industriel, par exemple, vend à crédit à un commerçant, celui-ci s'engageant à lui payer dans trois mois la marchandise achetée ; puis l'industriel va trouver sa banque et lui demande de lui avancer dès maintenant cette somme, en garantie de laquelle il lui remet l'engagement de son acheteur de le payer dans trois mois (effet de commerce) ; sa banque lui avance cet argent, c'est l'*escompte*.

Avec quel argent la banque fait-elle cette opération ? Avec l'argent qui lui a été déposé par tous ceux qui se trouvent plus ou moins momentanément avoir de l'argent de trop (dépôts). Mais il peut arriver que la banque n'a pas suffisamment de dépôts pour pouvoir escompter tous les effets de commerce qu'on lui demande d'escompter. Dans ce cas elle s'adresse à la Banque de France et fait auprès de celle-ci la même opération que celle faite auprès d'elle par ses clients : elle remet à la Banque de France les effets de commerce qui lui ont été remis par ses clients et qui ne sont payables que dans un, deux, trois mois, et, en échange, la Banque de France lui remet immédiatement les sommes correspondantes. C'est le réescompte. Sauf circonstances exceptionnelles, la Banque de France a, elle, toujours suffisamment d'argent pour pouvoir réescompter les effets qui lui sont présentés, car, tant qu'elle ne dépasse pas les limites légales, elle n'a... qu'à imprimer des billets de banque pour la somme nécessaire.

Or, depuis la crise, tous les grands établissements de crédit pratiquent très peu le réescompte pour la bonne raison que le ralentissement des affaires fait qu'on leur dépose beaucoup plus d'argent qu'on ne leur en demande. Leurs dépôts suffisent donc largement à l'escompte.

Eh bien ! ce que proposent les auteurs du plan de la C.G.T., c'est que même dans ce cas, même lorsque les banques ont par elles-mêmes suffisamment d'argent pour suffire aux demandes d'escompte qui leur sont adressées, elles réescomptent néanmoins leurs effets à la Banque de France. Ayant de l'argent plein leurs coffres, il leur sera interdit d'y puiser pour satisfaire aux demandes de leurs clients ; elles ne pourront y satisfaire qu'avec de l'argent qu'elles emprunteront !

Mais alors, que feront-elles de leur argent ? — Elles ne peuvent le prêter à long terme, car elles sont des banques de prêts à court terme, et nous avons vu que par sa « réforme » c le plan interdit à celles-ci de prêter à long terme ; et elles ne pourront le prêter à court terme, puisqu'elles devront pour prêter à court terme emprunter l'argent à la Banque de France. Cette masse formidable d'argent que représentent les dépôts au Crédit Lyonnais, à la Société Générale, au Comptoir d'Escompte, etc... devra donc nécessairement rester improductive, « thésaurisée » au fond de leurs coffres. Voilà, n'est-il pas vrai, un moyen bien «réaliste» de lutter contre la thésaurisation ?

Ce n'est pas tout.

Si les banques préfèrent, pour escompter les effets de commerce, employer l'argent que leur ont déposé leurs clients plutôt que celui que leur prêterait la Banque de France, c'est naturellement parce que le premier leur coûte moins cher : elles payent à leurs déposants un intérêt inférieur à celui que la Banque de France leur réclame quand elle leur escompte leurs effets. Si elles doivent donc obligatoirement réescompter leurs effets, el-

les paieront plus cher l'argent avec lequel elles escomptent les effets de leurs clients, et par suite seront nécessairement amenées à leur faire payer plus cher l'escompte.

Elévation du taux de l'escompte, tel est le résultat certain de cette réforme de nos « réalistes ». J'ai vu préconiser comme remèdes à la crise bien des choses extraordinaires, mais jamais jusqu'à présent, je l'avoue, je n'avais vu préconiser le *crédit cher.*

« g : Faire obligation aux banques de dépôt d'assurer leurs dépôts »

Les auteurs du plan ont-ils jamais songé à ce qu'était une assurance, ou, plus précisément, aux conditions auxquelles une assurance est possible ? — Il semble bien que non.

Le système de l'assurance est entièrement basé sur le calcul des probabilités, et tout le calcul des probabilités dépend de la « loi des grands nombres ».

Expliquons-nous.

Voici une compagnie d'assurances qui n'assure contre l'incendie, en tout et pour tout, que 10 immeubles, desquels 9 ont une valeur de 100.000 fr. chacun, et le dixième une valeur de 10 millions.

Il va de soi qu'une telle compagnie ne pourra fonctionner, et cela pour deux raisons :

Sur un très grand nombre d'immeubles, le nombre de ceux qui brûlent est, à peu de chose près, le même chaque année, mais il n'en est pas de même pour 10 immeubles seulement. Sur un nombre aussi réduit il peut se faire qu'on soit des années sans qu'il en brûle aucun, mais la « malchance » peut faire aussi que dans un temps très court il en brûle 3 ou 4. Pour pouvoir faire face à pareille éventualité, le fonds d'assurance doit donc être d'un montant considérable par rapport à la valeur totale des immeubles assurés, et par suite il faudra pour le constituer que les assurés paient des primes extraordinairement élevées, des primes absolument inacceptables.

Une seconde raison pour cela c'est que même s'il ne brûlait qu'un immeuble, mais que ce soit celui de 10 millions, l'indemnité à payer serait également considérable par rapport à la valeur totale des 10 immeubles assurés.

Un grand nombre, un très grand nombre d'assurés, et des assurés qui n'en comprennent pas de trop colosses par rapport à l'ensemble. telle est donc la double condition pour qu'un système d'assurances puisse fonctionner efficacement.

Or cette double condition n'est nullement réalisée dans le cas des banques de dépôt françaises.

Leur nombre total d'abord est assez réduit, et puis, surtout, il y a parmi elles quelques colosses, un petit nombre de colosses, dont les dépôts à chacun d'eux, représente une proportion considérable du montant total des dépôts bancaires ; la caisse d'assurances des dépôts devrait donc disposer de sommes formidables, presqu'égales au montant total des dépôts, ce qui est manifestement impossible, pour que l'assurance qu'elle « assure » ne soit pas illusoire (2).

Si, par surcroît, vous tenez compte que les faillites des banques ne sont pas soumises à la simple loi du « hasard », que même sur un très grand nombre d'elles les faillites ne se répartissent pas uniformément chaque année, étant beaucoup plus nombreuses dans les années de crises, on doit conclure que l'assurance des dépôts est l'un de ces formidables bourrages de crânes, tout juste digne de figurer dans un programme électoral.

« h : Faire obligation aux banques d'affaires de garantir leurs émissions pendant un certain délai »

Lorsqu'une société industrielle, ou autre, veut faire un emprunt dans le public, elle émet des obligations et charge généralement une banque, dont c'est précisément le métier, d'en assurer le placement. Bien entendu, c'est la société et non la banque qui contracte l'emprunt ; la banque ne joue là que le rôle d'intermédiaire ; c'est la société seule qui est responsable du paiement de l'intérêt qu'elle s'est engagée à servir à ses prêteurs, et du remboursement à la date prévue, de la somme prêtée. Si donc, la société fait faillite, le prêteur n'a aucun recours contre la Banque qui l'a engagé à acheter les obligations en question.

La mesure proposée par les auteurs du plan consiste à mettre fin à cet état de choses en faisant garantir par les banques les emprunts qu'elles émettent ainsi pour le compte d'autres sociétés, les garantir au moins pendant un certain temps — une dizaine d'années, disent-ils par ailleurs.

Une telle mesure, prise en soi, ne présenterait, certes, aucun inconvénient si elle ne devait entraîner deux conséquences désastreuses.

D'une part, cette somme entraînerait une diminution considérable de la solvabilité des banques. Le montant des émissions auxquelles procèdent les banques d'affaires est, en effet, très élevé par rapport à leurs ressources propres. Elles se trouveraient donc garantir des sommes qui, s'il fallait qu'elles en paient même une très faible partie, les mettraient sûrement en faillite. Personne donc n'oserait plus mettre de l'argent à la disposition de pareilles banques. Leur « crédit » serait ruiné du coup.

En second lieu, cette mesure, si elle était applicable, mettrait plus que jamais l'industrie et toutes les affaires, sous le contrôle exclusif des banques. Une banque ne pourrait, en effet, raisonnablement garantir un emprunt émis par quelqu'un d'autre qu'elle, si elle ne pouvait surveiller les affaires de cet autre. La banque n'accepterait plus évidemment de placer les obligations émises par une société que si celle-ci lui assurait un droit de contrôle sur elle, au moins pendant le temps où la banqué aura l'obligation de garantir son emprunt.

La mise de l'industrie sous le contrôle de la banque, est-ce ce que nos « réalistes » du plan appellent « mettre la banque au service de l'économie » ?

« b : Contrôler efficacement l'ensemble de l'appareil bancaire français »

Contrôler ? Quel contrôle ?

C'est là une formule vide si on n'indique pas quelles mesures de contrôle on réclame.

Si ces mesures sont celles que nous venons d'examiner, on a vu ce qu'il fallait en penser. Si ce sont d'autres, quelles sont-elles ?

Dans toute la brochure je n'ai vu qu'une chose qui, en dehors de ce qui vient d'être vu, peut être

(2) Songez que rien que pour la Banque Nationale de Crédit, qui était la moins importante des grands établissements de crédit, il a fallu 2 milliards (fournis par l'Etat), non point pour rembourser, mais simplement pour calmer les déposants !

à la rigueur considérée comme une mesure de contrôle spéciale aux banques. C'est celle qui est ainsi formulée (page 11 de la brochure), sous le titre *Contrôle des sociétés anonymes :*

« *L'exercice de la profession de banquier... tout comme celle de notaire, médecin, avocat, doit être soumis à des conditions particulières à déterminer.* »

Je me garderai bien de présager quelles seront ces conditions particulières, mais vous avouerez que prétendre « contrôler » qui que ce soit avec des mesures analogues à celles actuellement existantes pour les avocats, la plus corrompue de toutes les professions libérales, et ce n'est pas peu dire ! — ou pour les notaires dont il y a à peu près autant qui « lèvent le pied » que de banquiers qui font faillite, c'est proprement se foutre du monde !

La non-nationalisation du Crédit

Nous n'avons plus à voir qu'une seule des huit « réformes » proposées, celle qui figure en tête, la plus importante sans aucun doute, tant aux yeux des auteurs, qu'aux nôtres : celle où s'avère le mieux toute la mystification du Plan.

Le chapitre qui renferme les mesures que nous examinons, porte dans son titre : *La Nationalisation du Crédit.* Cette expression revient comme un leit-motiv au cours de la brochure, et plus encore au cours des commentaires qui en sont faits. Or, la première « réforme » que le plan met en tête de ses « réformes à réaliser », c'est.... qu'il n'y aura pas de nationalisation du crédit.

Voici le texte :

« En conformité des principes que nous avons dégagés, nous proposons :

> « a : **Réformer, compléter et amalgamer les organismes publics ou semi-publics existants en vue de constituer un appareil bancaire d'Etat propre à satisfaire les besoins bancaires de l'Etat et les besoins du secteur dirigé de l'industrie »**

Ainsi on réformera, complètera, amalgamera « les organismes publics ou semi-publics *existants* », mais les organismes *non publics* existants, c'est-à-dire les banques privées, ON N'Y TOUCHERA PAS. On ajoutera aux règlements qui, déjà, les régissent, les nouvelles mesures de réglementation dont nous venons de parler, mais *elles resteront des banques privées.* Grandes banques ou petites banques, Lyonnais, Générale, Comptoir d'Escompte ou Banque de Paris, Union Parisienne, etc..., tout cela subsiste, subsiste à titre privé, comme propriétés exclusives de leurs actionnaires, libres de continuer à les diriger et à en profiter comme ils l'entendent (3).

Voilà ce que l'on a le culot d'appeler *nationaliser le crédit.* On nationalise... ce qui est déjà nationalisé ; on ne nationalise que ce qui, déjà, est banque d'état ! On nationalise les Caisses d'Epargne, les chèques-postaux, la Caisse des Dépôts et Consignations, tous organismes déjà incorporés à l'Etat ou dans sa dépendance directe !

Tout ce que l'on fera — et c'est ce que, sans doute les auteurs du Plan appellent « nationaliser » — ce sera d'apporter à ces anciens organismes d'Etat quelques modifications dans leur réglementation ou leur dénomination : on fusionnera les comptes de chèques-postaux avec les Caisses d'Epargne, on appellera le tout « Caisses d'état », et.... c'est cela la nationalisation !

On croit rêver...

Cependant, si par cet article, la C.G.T. se refuse explicitement à nationaliser les banques, s'il veut que l'Etat, la « nation », ne dispose pas d'autres ressources que celles dont il dispose dès maintenant, elle entend destiner ces ressources à un autre usage que celui auquel elles sont employées actuellement. Et c'est là manifestement la « grande idée » des auteurs du plan, la « clef de voûte » du Plan.

Par la fin du paragraphe que nous examinons, la C.G.T., en effet, veut faire servir désormais les fonds des Caisses publiques actuellement existantes au financement de ce qu'elle appelle le « secteur dirigé de l'industrie ».

Dans une autre partie du plan, les auteurs proposent, en effet, de « nationaliser » des industries. Quelles industries ? c'est un mystère. Ils se refusent expressément à le dire ; ils se contentent de désigner ces industries par le terme d'*industries-clefs*, expression caoutchouc dans laquelle on peut faire rentrer à volonté ce que l'on veut : à peu près toutes les industries, ou... rien du tout (4). Or, pour opérer ces nationalisations, c'est sur l'argent du « secteur nationalisé » de la Banque que l'on compte : c'est l'argent des Caisses d'épargne, des chèques postaux, des Caisses d'Assurances Sociales (par le canal de la Caisse des Dépôts et Consignations) qui doit fournir aux besoins des « industries-clefs » nationalisées.

Ceci serait évidemment très bien, si... il n'y avait un *si :* si... les capitaux de ce secteur n'étaient déjà employés, employés... et dépensés. Les Caisses publiques ou semi-publiques « existantes » sont, il est vrai, propriétaires de sommes considérables, se chiffrant par dizaines et dizaines de milliards, mais ces sommes ne sont nullement disponibles. Elles ne se trouvent point dans leurs coffres sous forme d'or ou de billets de banque ; sauf les sommes nécessaires à leurs besoins courants, leurs fonds ont été employés, au fur et à mesure de leur entrée, à acheter des titres, principalement des Rentes sur l'Etat. Ils ont donc déjà servi une première fois, ils ont servi aux besoins de l'Etat, ils ont déjà été dépensés par celui-ci pour ses besoins, et ils ne peuvent pas en conséquence être dépensés une nouvelle fois, pas plus pour les « besoins bancaires de l'Etat et les besoins du secteur dirigé de l'industrie », que pour toute autre chose.

Ce dont disposent seulement ces Caisses, ce ne sont que les intérêts de leurs titres de rente, mais ceux-ci sont également indisponibles pour une autre raison : ils servent à tenir les engagements contractés par ces Caisses et qui sont leur raison

(3) Une exception, celle d'un établissement déjà à moitié nationalisé, la Banque de France, que le Plan propose, au cours d'un chapitre spécial de « nationaliser » entièrement.

(4) C'est une caractéristique de notre époque de se refuser à désigner les choses, même les plus concrètes, sous le terme exact qui les désigne. On préfère créer des mots à épate, sous lesquels, selon l'interlocuteur, on peut mettre ce que l'on veut. Les anciens programmes socialistes parlaient de nationaliser les chemins de fer, les charbonnages, les services publics... ; cela était concret et précis ; maintenant on nationalise des « industries-chef » qu'on se refuse à déterminer. Rien ne montre mieux la lâcheté intellectuelle qui caractérise les époques de décadence ; ce n'est qu'aux époques « classiques », aux époques de vigueur, qu'on ose « appeler un chat un chat ».

d'être : le paiement des intérêts aux épargnants des Caisses d'épargne, les retraites, etc..

Pourtant, dira-t-on peut-être, les titres de Rentes que possèdent ces Caisses, ça peut se vendre ; quotidiennement on en vend et on en achète en Bourse ; elles pourraient donc vendre leurs titres, et en utiliser le produit à ce que demandent les auteurs du Plan.

Oui, mais pour vendre, il faut trouver des acheteurs. Vous ou moi, s'il nous arrive de posséder quelques titres de Rente, nous trouverons très facilement acheteurs, le jour même, à la Bourse de Paris, mais il n'en est pas de même pour des organismes de l'ampleur de ces Caisses dont les opérations n'auraient d'intérêt pour le but poursuivi que si elles portaient sur une fraction importante de leurs avoirs.

En fait, l'Etat français ne maintient, en effet, aujourd'hui son crédit — et fort péniblement d'ailleurs — que grâce aux achats continus de ses Rentes par lesdites Caisses ; au fur et à mesure que celles-ci ont de nouveaux fonds, elles les emploient à « soutenir » les fonds d'Etat en procédant à des achats massifs. Le jour où, non-seulement, elles cesseraient d'acheter, mais deviendraient vendeurs, il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que si progressivement et prudemment que leurs ventes soient faites, ce serait immédiatement la débâcle, la grande débâcle sur tous les fonds d'Etat ; ceux-ci baisseraient catastrophiquement et deviendraient rapidement invendables.

Sur des budgets qui atteignent des chiffres aussi élevés que ceux des Caisses publiques, on pourra, certes, toujours grapiller quelques millions ; mais penser à trouver de cette manière des sommes importantes pouvant servir à une transformation économique de tant soit peu d'envergure,c'est folie ! Toute réalisation tant soit peu importante de leurs fonds par les Caisses d'état, entraînerait inéluctablement et rapidement la faillite de l'Etat. Est-ce cette faillite que recherchent nos « réalisateurs » ?

Ce qui ne serait pas une utopie

Cette idée de réaliser la nationalisation de l'industrie, au moyen d'une grande banque d'état, que les auteurs du plan de la C.G.T. viennent de si lamentablement saboter, fut pourtant autrefois une grande idée. Ce fut l'idée maîtresse de Saint-Simon.

Mais l' « utopiste » Saint-Simon qui avait un tout autre sens des réalités que ses disciples d'aujourd'hui, avait soin de fournir à sa banque d'état, des ressources, non point imaginaires, mais réelles, des ressources d'une ampleur proportionnée aux besoins qu'elle devait satisfaire : il lui attribuait tous les héritages en ligne collatérale, et une importante part des héritages en ligne directe ; son disciple Bazard allait plus loin, attribuant à ladite banque la totalité de tous les héritages, même ceux en ligne directe.

Cela, oui ! cela, oui, c'est quelque chose qui se tient ; et, précisément parce que ça se tient, cela, oui, pourrait être un « mythe » capable de rallier et d'entraîner la classe ouvrière. Si la C.G.T. avait mis au centre de son plan, la *suppression de l'héritage*, et l'emploi des sommes ainsi rendues disponibles, à la nationalisation de l'industrie, oui ! elle aurait eu alors un Plan, un vrai Plan, un Plan *possible*, un Plan « réaliste » parce que... révolutionnaire. Et aussi un Plan que chaque syndiqué, chaque prolétaire, aurait, soyez sans crainte, immédiatement compris !

Mais cela eut, sans doute, été contraire à l' « intérêt général », à l'intérêt de tous les héritiers présents et futurs. En conséquence, la C.G.T. a fait établir un beau projet de nationalisation qui nationalise avec des ressources... qui n'existent pas. En fait de « mythe » ou de « mystique », elle n'a abouti qu'à une mystification.

Où conduit l'utopie

Concluons !

Le plan dit de la C.G.T. est un plan impraticable en régime capitaliste. Ou, plus précisément, il entraînerait dès le début de sa mise en application une série de cataclysmes paralysant rapidement toute l'activité économique. En seraient tenus pour responsables ceux, naturellement, qui l'auraient proposé : la C.G.T.

Certes, cette paralysie de l'activité économique, cette impossibilité du capitalisme « réformé » à continuer à fonctionner, créerait une situation révolutionnaire, mais une situation révolutionnaire qui ne pourrait que se tourner contre ceux qui auraient déclanché le cataclysme par des mesures qui, prétendaient-ils, devaient l'éloigner.

Regardez donc sérieusement, pour une fois, camarades de la C.G.T., ce qui s'est passé dans les pays où vos confrères en utopie ont tenu le pouvoir, dans l'Angleterre du ministère travailliste Mac Donald, ou dans l'Allemagne de la social-démocratie. Comme vous, ils ont voulu ne mécontenter personne ! Ils ont voulu essayer de satisfaire, ou faire semblant de satisfaire au moins un tout petit peu, leurs troupes ouvrières, *mais* sans toucher aux capitalistes. Résultat : ils ont créé une situation intolérable, une situation qui, sans apporter quoi que ce soit de substantiel au prolétariat, entravait l'activité capitaliste et, par cela même, toute la vie économique et sociale, puisque celle-ci continuait à dépendre de l'activité capitaliste. Le résultat a été que, voulant satisfaire tout le monde, ils ont créé contre eux la coalition de tout le monde, et ils furent balayés.

Le plan de la C.G.T. est un plan qui serait très bien parce qu'il aboutirait sans doute à la Révolution Sociale, s'il était proposé et appliqué par les adversaires de la C.G.T., par les ennemis du prolétariat, mais comme plan de la C.G.T., il ne peut aboutir, en fait de révolution, qu'à une révolution fasciste.

L'utopie réformiste fait le lit du fascisme.

R. LOUZON.

Solidarité pour nos frères allemands !

Seizième liste

Syndicat maçonnerie-pierre (Paris), 10 ; Mlle Pétrement (S.-et-O.), 30 ; G. T. (Creuse), 20 ; Beau (Nord), 10 ; Monatte (Paris), 30 ; G. (Loire), 40 ; Mlle Jouveshommes (P.-de-D.), 20 ; Mlle Pétrement (S.-et-O.), 40 ; Syndicat des instruments de précision (Paris) et souscription, 62 ; Guillaume (Paris), souscription, 26 ; Syndicat du Gaz de banlieue (Paris), 300 ; Louzon (A.-M.), 100 ; Grand (Rhône), 25 ; Domain (Seine), 60 ; Chambelland (Paris), 10 ; Delsol (Paris), 10 ; Mattei (Paris), 5 ; G. T. (Creuse), 20 ; Syndicat des Municipaux confédérés (Le Havre), 25 ; Syndicat National des Instituteurs (Seine), 100 ; Lucie Colliard (Paris), souscription, 57 ; Mlle Pétrement (S.-et-O.), 40 ; Mlle Jouveshommes (P.-de-D.), 20 ; Delsol (Paris), 10 fr.

Total au 31 décembre.....	1.120 fr.
Total des listes précédentes.....	19.732 fr. 30
Total au 31 décembre 1934.....	20.852 fr. 30

Adresser la correspondance et les fonds à Delsol, syndicat du Gaz de banlieue, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris-10e, chèque postal Paris 1748-92.

La signification de l'assassinat de Kirov

Informations officielles

Terminons la série des informations officielles (1) :

Le 15 décembre, dans deux réunions privées, Kaganovitch à Moscou et Jdanov à Léningrad préviennent les cadres du parti que Nicolaïev était l'envoyé de groupes clandestins zinovievo-trotskistes. A la même occasion, un des plus proches confidents de Staline, le co-secrétaire du Comité Central du parti, Jdanov, débute dans ses nouvelles fonctions de remplaçant de Kirov à Léningrad.

Le même jour, vingt-huit des trente-sept accusés de l'Ukraine sont passés par les armes.

Le 16, on arrête à Moscou quinze autres personnes dont les anciens chefs oppositionnels, Zinoviev, Kamenev, Ievdokimov, Safarov. N'ayant aucune preuve suffisante de leur participation à l'attentat, ils ne seront que déportés (*sic*), comme dit le court communiqué du commissariat à l'Intérieur !

Immédiatement, une violente campagne de presse présente tous les anciens oppositionnels persistant dans leur « erreur », comme les « agents du fascisme », la « contre-révolution intérieure », « les éclaireurs et l'avant-garde du fascisme international », etc...

Le 22 décembre seulement, alors qu'il y a déjà *cent cinq fusillés*, le commissariat à l'Intérieur annonce l'existence d'un groupe terroriste clandestin ayant préparé l'attentat, et la mise en accusation de quatorze personnes dont Nicolaïev. La campagne de presse redouble d'ardeur et réclame la mort des coupables et la destruction complète de ces « anciens fractionnaires devenus en réalité des fascistes ».

Le 27, publication de l'acte d'accusation, et, le 30, celle de la condamnation et de l'exécution des quatorze jeunes accusés.

Le bilan de la réponse gouvernementale à l'assassinat de Kirov s'élève donc en un mois à *cent dix neuf fusillés* après « jugements » à huis clos, sans défense, devant un tribunal militaire et sans même la publication des affaires. Pour cent cinq d'entre eux le communiqué de presse ne donne que les noms et initiales des prénoms ainsi que l'accusation générale et laconique de « préparation d'attentats terroristes ». Les quatorze autres sont mêlés directement à l'affaire Nicolaïev et « bénéficient » d'un acte d'accusation assez long et imprécis.

***

La façon dont se font les interrogatoires au Commissariat à l'Intérieur (Guépéou), celle dont les accusés les signent et celle dont se montent les « affaires » selon les besoins d'un absolutisme politique sans égal, engagent plus qu'à la prudence vis-à-vis d'extraits de déclarations qu'aucune défense n'a jamais pu consulter. Cependant, la manière dont Guépéou étaie son « complot », ne manque pas d'intérêt.

Signalons d'abord que les 14 « terroristes » étaient tous jeunes : l'aîné n'avait que 38 ans et le plus jeune 29. Ils avaient donc de 12 à 21 ans au moment de la révolution. Cinq étaient encore étudiants, l'un était un jeune ingénieur soviétique et les autres des employés. Tous étaient d'anciens membres actifs du parti communiste ; ils en avaient été exclus pour action oppositionnelle zinoviéviste, puis, sauf un seul, réintégrés. Pour aucun d'eux il n'est signalé d'autres antécédents « défavorables ».

L'existence d'un groupe illégal contrerévolutionnaire est « prouvée » par les déclarations de Sokolov : «...*A partir de l'automne 1934, les membres de notre groupe commencent à devenir plus actifs et établissent un contact plus étroit entre eux...*

(1) Voir le numéro précédent de la *R. P.*

» *Le groupe s'est formé sur la base de la vieille plateforme zinoviéviste...* »

Khanik « avouerait » qu' : « *...il faisait partie de ce groupe fondé sur la base de l'ancien bloc zinovievo-trotskiste...* »

Nikolaïev parlerait également de la même plateforme du groupe.

Toutes les citations parlent d'un groupe, mais aucune ne parle de son organisation, quand et comment il s'est formé ? qui remplissait les fonctions de secrétaire, de trésorier ? où se réunissait-on ? etc...

C'est peut-être pour éviter de telles précisions que Roumiantsev aurait dit « ... *dans un but de conspiration nous nous réunissions très rarement, la liaison était assurée par les relations personnelles entre les membres du noyau...* »

Le but contre-révolutionnaire et terroriste du groupe s'établirait par les citations suivantes :

Khanik : « ... *Les dirigeants de notre organisation montraient constamment que tout le mal vient de la direction actuelle du parti — Staline, Molotov, Kaganovitch et Kirov. — Ils nous inculquaient ainsi cette idée que les difficultés dureront dans le pays tant que le parti conservera sa direction actuelle.*

» *C'est cela — ces convictions et ces principes contre-révolutionnaires — qui ont rendu possible l'acte terroriste accompli par un de nos membres Nikolaïev...* »

Roumiantsev : « ... *dans une telle atmosphère de haine vive contre la direction du parti, il ne pouvait pas ne pas germer un état d'esprit terroriste...* »

Tolmazov : « ... *le coup de feu de Nikolaïev est la conclusion d'un tel état d'esprit...* »

La citation de Nikolaïev précise encore ce caractère « contre-révolutionnaire » : « ... *Nous estimions nécessaire de changer la direction actuelle du parti par tous les moyens...*

» *...Nous ne pouvions escompter un changement de cette direction par la voie démocratique à l'intérieur du parti. Nous nous rendions compte que cette voie était impossible. Il ne restait donc qu'un seul chemin — celui des actes terroristes.*

» *Quand j'ai tiré sur Kirov, je raisonnais ainsi : notre coup de feu doit être le signal d'une explosion, d'un soulèvement dans le pays contre le parti et le pouvoir soviétique...* »

C'est bien d'un contrerévolutionnaire !

Comme il faut bien montrer que tout oppositionnel au régime rejoint irrémédiablement la contrerévolution étrangère, la déclaration d'un parent de Nikolaïev, cité comm. témoin, dit : « *Léonide Nikolaïev m'a dit qu'il faut s'attendre dans quelque temps à une intervention étrangère contre l'U.R.S.S. et le ton sur lequel il me disait cela montrait qu'il aurait été content d'une telle chose.* »

C'est très convaincant !

Et maintenant l'affaire de ce consul étranger dont l'acte ne donne ni le nom ni la nationalité, et qui aurait eu des relations avec Nikolaïev ; l'acte d'accusation ne mentionne que la citation suivante. Nikolaïev aurait déclaré : «...*j'ai déjà dit que nous étions toujours prêts à aider le consul par une information exacte de ce qui se passe à l'intérieur du pays...* » (il s'agirait d'informations antisoviétiques !) « ... *De plus, j'ai demandé au consul une aide matérielle, spécifiant que l'argent reçu lui serait rendu dès que nos finances s'amélioreraient. Lors de notre prochaine rencontre — la troisième ou la quatrième dans la maison du consulat — le consul m'avisa qu'il donnerait satisfaction à ma demande et me transmit cinq mille roubles* (2). *A la même occasion, il me dit qu'il pourrait assurer la liaison avec Trotski si je lui remettais, pour ce dernier, une lettre quelconque du groupe...* »

Ainsi, conclut l'acte, « ...les buts et les méthodes de lutte du groupe contrerévolutionnaire terroriste de Léningrad concordent exactement avec ceux des ennemis ouverts du peuple — les organisations de capitalistes et d'émigrés blancs, les partisans de Denikine et autres — ... ».

(2) Le pouvoir d'achat du rouble à Léningrad ne dépasse pas celui de 1,50 franc à Paris.

Pour « monter le complot », le procureur donne ensuite une série de citations dont le plus clair qu'on puisse tirer c'est que quelques-uns des accusés étaient peut-être au courant des intentions de Nikolaïev. On y rencontre même une contradiction, assez inexplicable : d'une part Nikolaïev aurait reçu du groupe la proposition d'assassiner Kirov, vers la fin de septembre 1934, d'autre part, selon la déposition de sa femme, Nikolaïev préparait méticuleusement son attentat depuis le début de mars 1934.

*
* *

Le tribunal à huis clos a dû disposer d'autres preuves indiscutables — qu'on cache soigneusement aux travailleurs du monde entier — de l'existence de ce complot, puisqu'il a condamné les 14 jeunes gens à mort !

L'acte se termine par une formule d'accusation selon laquelle trois seulement des accusés se reconnaitraient entièrement coupables des faits reprochés : Nikolaïev, Zvezdov et Antonov, neuf auraient seulement reconnu avoir fait partie d'un groupe illégal d'anciens zinovievistes, niant toute participation à la préparation de l'attentat, un reconnaîtrait avoir seulement eu vent de l'attentat qui se préparait et le quatorzième ne se serait reconnu coupable de rien.

Conclusions

Ainsi, bien que nous ayons scrupuleusement choisi les citations les plus « accablantes » pour les accusés, nous n'arrivons pas à voir le bout du nez de la contrerévolution. Il s'agit sans aucun doute de bien autre chose, et cet acte d'accusation — le seul document un peu détaillé qu'on ait publié sur l'affaire Kirov — n'est qu'une abomination ajoutée à celle d'exécutions dignes d'un moyen âge amplifié.

De quoi s'agit-il ?

Le dernier fait un tant soit peu démocratique de l'après-révolution date de 1926, lorsque Staline ayant abattu Trotski, s'attaquait à ses propres alliés d'hier, Zinoviev et Kameniev, dont il devait se débarrasser ensuite avec tant de facilité. Léningrad était alors le centre de la dernière opposition qui allait jouir du droit déjà bien réduit de défendre son point de vue.

Les chefs vaincus, comme on le sait, firent bien vite amende honorable, mais les jeunes communistes léningradiens de l'époque, ceux de 20 à 30 ans, n'eurent jamais les mêmes raisons de se soumettre, et plus ils entraient dans le régime stalinien, plus ils se remémoraient la grande bataille où l'on fut plus étouffé que vaincu, plus montait en eux la révolte contre la dictature et plus cette dernière opposition légale de 1926 prenait pour eux figure de démocratie révolutionnaire.

Si les jeunes révoltés se réclament de Trotski ou de Zinoviev, c'est parce que ces oppositions représentent pour eux les seules forces concrètes pouvant faire contrepoids à l'absolutisme dictatorial qui sévit depuis 1927. Qu'on s'imagine la jeunesse révolutionnaire d'un pays n'ayant jamais connu ni mouvement syndical, ni mouvement politique prolétarien — (le parti bolchevik, toujours illégal, avait son centre à l'étranger et ne put devenir un grand parti qu'après octobre) ; la jeunesse d'un pays qui passa de l'absolutisme tzariste à l'absolutisme stalinien, avec, entre les deux, seulement une courte période d'enthousiasme révolutionnaire (1917-1926), de luttes acharnées, de discussions ayant eu leur écho dans le monde entier et de promesses d'une grande démocratie de travailleurs ! Qu'on s'imagine cette partie de la jeunesse révolutionnaire, — et les 14 fusillés en sont — dont la vie s'est ouverte avec cette lutte, dont l'activité a pu se dépenser quelque temps avec une intensité sans égale, et qui, depuis huit ans, est condamnée à se taire, à se cacher pour penser, à se bafouer elle-même, chaque jour et partout, par des votes, des approbations, des silences ou même des paroles publiques, contre le soi-même d'hier qu'elle est restée !

Alors on comprendra deux choses : que de tels jeunes gens en viennent à un attentat et qu'ils cristallisent leurs idées autour d'une conception trotskiste ou zinoviéviste.

Eh oui, quelques jeunes léningradiens se voyaient et avaient le courage — c'en est un en U.R.S.S. — de critiquer entre eux la politique de *leur* parti, de vouloir en changer la direction ; et c'est le régime stalinien qui, en ne leur donnant pas d'autres moyens de manifester leurs convictions, en conduisit l'un, à un acte désespéré. Voilà toute l'affaire.

*
* *

Il était aussi impossible de cacher l'attentat que de faire passer les accusés pour des « blancs » contrerévolutionnaires ; sans être des chefs, ceux-ci avaient été trop actifs comme oppositionnels et ils étaient trop connus dans leur ville. Présenter la chose comme un acte individuel, c'était ne pas profiter de l'occasion pour se débarrasser d'un petit noyau d'opposants ; c'était aussi un peu tard ; les nombreuses exécutions déjà accomplies auraient paru par trop incompréhensibles.

Il fallait donc donner de l'ampleur à l'affaire en créant un « complot », et baptiser fascistes-contre révolutionnaires des oppositionnels du parti. C'est ce qu'on a fait.

M. YVON.

A bas le fascisme tunisien !

Dix Tunisiens viennent encore d'être déportés, ces jours-ci, aux confins du Sahara.

Leur crime ? Avoir tenté de s'approcher de leur « souverain », à l'occasion d'une conférence à la Grande Mosquée où le bey s'était rendu, pour lui demander le retour dans leurs foyers des déportés de septembre. Un point c'est tout.

Pas de mort, pas de blessé ; à peine « une légère bousculade », écrit le Petit Parisien *du 4 janvier.*

Il a suffi à notre résident général à Tunis de baptiser : « Manques d'égards envers le bey », cette tentative contraire au protocole, pour que ses décrets lui permettent de se débarrasser de dix gêneurs.

A noter que sur ces nouveaux déportés, que la presse bourgeoise qualifie d' « énergumènes », il y a 3 avocats et 6 négociants. Voyez énergumènes !

Ce nouveau coup de force porte à 22 le nombre des « confinés ». Et l'on peut être certain que le résident général ne s'arrêtera pas là. Flandin et la Chambre des députés ont couvert son premier coup de force, ils couvriront ce deuxième et aussi ceux qui suivront.

A moins que les travailleurs de ce pays n'interviennent enfin.

Mais pour cela, il ne suffit pas de se contenter de trouver « admirables » ces paroles du président du Conseil : « Les Français sont bien trop intelligents pour accepter l'abjection d'une dictature qui peuple les prisons, paralyse les langues, condamne toute une population à vivre dans le silence et dans la crainte », ou de déclarer : « Oui, la dictature est une preuve de déchéance et de lâcheté collective », comme l'écrit le camarade Lenoir, dans le Peuple *du 5 janvier*

Les Tunisiens ne sont pas moins intelligents que les Français et cette nouvelle vague de répression est une preuve de plus qu'ils ne sont ni déchus, ni lâches. Je craindrais plutôt que ne le soient ceux qui permettraient plus longtemps à leur gouvernement d'écraser un petit peuple dans la misère.

Je ne puis croire que cela puisse être le cas des travailleurs français et j'espère qu'il leur suffira d'être informés pour se dresser avec véhémence contre « l'abjection » du fascisme tunisien.

P. BUSSEUIL.

La mort de Rome et les Origines de la Féodalité

(Suite)

Le « bénéfice »

Voici donc le grand fait de base : une révolution sociale, une révolution égalitaire, la révolution antiesclavagiste se place entre le monde antique et la féodalité.

Il reste à expliquer comment, sur les conquêtes de cette révolution égalitaire, ou parallèlement à elle, s'est développée l'inégalité sociale nouvelle.

Problème analogue à celui du développement, au XIXe siècle, d'une inégalité sociale nouvelle (bourgeoisie-prolétariat) sur la base de l'égalité révolutionnaire de la nuit du 4 août.

On sait que le développement de la nouvelle inégalité sociale, au XIXe siècle, est dû au « salariat ».

Eh bien, au IXe siècle, le développement de la nouvelle inégalité sociale est dû à quelque chose d'analogue, au « *bénéfice* ».

Qu'est-ce que le bénéfice ?

Pour comprendre ce phénomène tout nouveau, ce phénomène de la dernière agonie de l'Empire romain, il faut se rappeler que, comme le fait si bien remarquer Gautier, à l'agonie de l'Empire *il n'y a plus de monnaie*. La dévaluation trop grande de la monnaie a tué la monnaie.

Que va-t-il advenir des relations entre les hommes ? Vont-elles cesser ? Certes pas. Seulement, toutes celles qui étaient assurées par le moyen monétaire devront être assurées...par autre chose.

Ainsi, au temps de la vigueur, l'armée était rémunérée en argent. L'argent disparu, comment les empereurs s'assurent-ils l'appui militaire des tribus germaines qui constituent la nouvelle force armée ? Nous l'avons vu : en leur donnant le droit de résider et de vivre sur un territoire déterminé, en leur donnant en somme l'*usufruit* d'une région.

Ce procédé se généralise rapidement. Des relations d'Etat à tribu, il gagne les relations d'Etat à particulier et de particulier à particulier. La terre ainsi concédée prend, chez les Romains, le nom de « précaire » : *precarium* (mot qui marque bien la précarité de la tenure ; la terre occupée en toute propriété étant un « propre », *proprium*). Chez les Francs de Gaule, le procédé existe sous le nom de *beneficium*, « bénéfice ».

Le « bénéfice » est ainsi l'acte par lequel l'usufruit d'une terre est concédé à quelqu'un en échange de services. Le bénéfice est l'acte par lequel on assure à un serviteur la possibilité de vivre, non par un traitement pécuniaire, mais par l'exploitation d'une terre déterminée. Par extension, c'est cette terre elle-même.

Si nous nous permettons un anachronisme, le « bénéfice » est une sorte de « salaire » en nature, de salaire *en terre*.

Or, nous savons comment « salaire » est lié à « exploitation » !

La chose existait-elle également déjà chez les Celtes ? C'est très probable, étant donné qu'on ne voit pas une autre manière de tourner la difficulté du manque de monnaie. En tous cas, les auteurs affirment qu'il existait chez eux la pratique de la « recommandation » qui est un procédé très analogue. Lorsqu'un homme faible éprouve le besoin d'être protégé, il se « recommande » à un homme fort, à un « aîné » (« senior »), c'est-à-dire que pour acheter la protection du fort, il lui abandonne sa propriété ; mais en retour, il reçoit l'usufruit de cette même propriété. L'existence de cette aliénation usufruitière là, rend infiniment probable le fait qu'il existait aussi une mession « bénéficiaire » pure et simple.

Bouleversement du régime foncier

Représentons-nous donc les choses. D'une part, l'Etat, c'est-à-dire les rois francs — mérovingiens et carolingiens — fait des concessions bénéficiaires. D'autre part, les particuliers en font aussi. Les terres bénéficaires se multiplient. Les terres de toute propriété, « alleuds » (7), enserrés dans un réseau de bénéfices vont être rapidement résorbées. En effet, « quand les liens entre le pouvoir central et ses anciens représentants » (de même qu'entre le pouvoir central et ses bénéficiaires) « seront rompus, les propriétaires d'alleuds ne pourront pas seuls rester en rapports avec le pouvoir central. Il leur faudra s'ériger eux-mêmes en souverains ou se placer sous la protection d'une souveraineté voisine » (par le procédé de la recommandation).

Ainsi, très rapidement, sous l'influence de la disparition de la monnaie, le caractère des relations de l'homme et de la terre change du tout au tout. La terre a remplacé la monnaie. Rome est morte, le monde féodal commence.

« Féodal »

Peut-être trouverez-vous que le monde nouveau serait plus justement appelé « bénéficiaire » ! Vous avez sans doute raison. Mais l'histoire a de ces injustices ! Quand le changement de propriété, quand le régime bénéficiaire triomphent, au Xe siècle, au lieu de voir triompher le mot *beneficium*, on le voit pratiquement disparaître. On le voit remplacé par un mot tout nouveau, de racine germanique : *feodum*.

Il vient, disent certains étymologistes, de feh-od, *od* voulant dire « biens » et *feh* désignant

(7) Du germanique *all*, tout, et *od*, bien — soit : bien de toute propriété.

la bonne foi, racine correspondant au latin *fides*. En sorte que ce qui est féodal est *foncier* et *de bonne foi*. Le fief est la *terra fidelitatis*, la terre d'honneur et de bonne foi.

On arrive au même résultat, si, sans s'embarrasser de complications, on fait, contrairement à Littré, venir féodal du latin *fœdus*. Fœdus c'est le *contrat*, mais avec une nuance de loyauté et d'égalité entre les parties (nuance qui s'est conservée dans *fédéral*) en sorte que qui dit *terre féodale* dit *contrat foncier entre gens d'honneur*. (Cependant cette étymologie a l'inconvénient de laisser dans l'ombre l'objet *foncier* du contrat).

D'autres étymologistes enfin voient dans féodal la racine germanique *feh* qui, cette fois, ne signifie plus bonne foi mais « richesses ». Et ceci par un détour. Ce serait le mot fieh qui, encore aujourd'hui en allemand, signifie « bétail ». Avant l'histoire, au temps du nomadisme, il est certain que la principale forme de richesse était le bétail. Si bien que « bétail » a fini par devenir presque partout synonyme de « richesses ». Notre « pécune », du latin *pecunia*, vient de pecus, troupeau. Encore aujourd'hui les Mélanésiens des Nouvelles Hébrides estiment la richesse d'un personnage au nombre de cochons qu'il est capable de sacrifier. Un de mes amis, voyageant dans l'extrême-sud algérien, entame un jour conversation avec un vieux touareg :

— Ton père est riche ? dit le vieux.

— Bien sûr !

— Ah ! Combien a-t-il de chameaux ?

Et mon ami de rire. C'est lui qui était naïf. Le vieux touareg qui connaissait louis et thunes n'était pas assez bête pour s'imaginer qu'à Paris on compte en chameaux. Il y a tout à parier que mon ami a fait une erreur de traduction. Il a pris au sens propre ce qui était au sens figuré, les chameaux étant la seule forme de capital fixe, et même de capital tout court, chez les nomades sahariens (8).

Alors, cette dernière étymologie nous amène à dire que le régime féodal est le régime où la monnaie n'est plus cheptelière, ni métallique, mais foncière.

Ça colle très bien !

Ces étymologistes, quoique contradictoires, sont des gens charmants !

Terres nobles et terres serviles

La concession féodale, l'usufruit bénéficiaire est, avons-nous dit, la rémunération d'un service.

De quelle sorte de service s'agit-il ?

Il peut s'agir de toutes sortes de services, mais il y a deux catégories principales : *militaire* et *économique*.

Les rois francs veulent avoir des défenseurs. Ils concèdent des bénéfices, à charge pour le bénéficiaire de prendre les armes pour le roi. Le mouvement s'accentue surtout à partir du VIIIe siècle. Car une révolution s'est produite dans la technique de la guerre (9). C'est une révolution apportée par les arabes, une révolution dont Charles Martel a pu mesurer l'efficacité ! C'est l'apparition de la cavalerie (10). Jusqu'alors, en Occident, on s'est surtout battu à pied. Dès lors, on sait qu'il est possible de se battre à cheval, avec une grande efficacité. Il devient donc nécessaire de le faire. (Car si l'homme peut, parfois, se permettre d'être lent dans l'adoption des techniques qui améliorent la production, il adopte toujours le plus vite possible ce qui le perfectionne dans l'art de se défendre... et, au besoin, d'attaquer. — C'est encore, dit Bergson, la meilleure manière de se défendre !). Une cavalerie devient nécessaire. Il faut la créer de toutes pièces. Aussi les rois francs multiplient les bénéfices *à charge de devoir se battre à cheval*. Le bénéficiaire doit être un *caballarius*, un homme de cheval, un cavalier. Et ainsi naît une catégorie sociale nouvelle, la « chevalerie »... L'importance de sa fonction va la griser au point que 12 siècles après, elle n'aura pas fini d'en délirer. Aujourd'hui encore, alors que les fantassins sont républicains, la cavalerie est réactionnaire. On se moque souvent de l'intérêt maniaque des vieux débris nobles pour les chevaux et les chasses. Ils révèrent ce qui les a faits nobles ! Car on dit souvent que le cheval est une noble conquête. Mais il serait mieux de dire que le noble est un des produits du cheval.

Quant au *service économique* qui fait l'objet du contrat féodal, c'est, comme bien on pense, le plus clair du temps, la culture du sol. L'ancien esclave, comme l'ancien « colonus » et l'ancien « colibert » a maintenant une capacité juridique. Il peut avoir une famille et un patrimoine. Tous ces descendants des anciennes classes inférieures passent avec les détenteurs des grands bénéfices

---

(8) A titre de curiosité indiquons que le passage de la monnaie-bétail à la monnaie-métal n'a pas été brusque ; ou plus exactement la phase-bétail se fait sentir dans les débuts de la phase-métal. Dans son beau livre sur « La Civilisation Egéenne », M. Glotz remarque, en effet : « *Les Egéens passèrent par la même phase* [phase de la monnaie-bétail], *puisqu'ils donnèrent dans la suite* [plus de 2.000 ans avant J.-C.] *la forme de tête de bœuf ou de veau couchant à certaines unités de poids et de valeur.* »

(9) Le bouleversement de la technique guerrière par l'apparition de la cavalerie, on la compare souvent à celui provoqué par l'aviation. Cependant l'aviation ne permet pas encore de transporter rapidement de grandes masses de combattants à l'intérieur du pays ennemi.

(10) C'est sans doute le fait qu'ils avaient des *étriers* qui permit aux arabes de faire la guerre à cheval avec tant de succès. Les anciens ignoraient l'étrier. Ils ne pouvaient donc être que des cavaliers précaires. Qui a rendu pratique l'usage du cheval ? Qui a inventé l'étrier ? Je croyais que c'étaient les arabes. Cependant M. Gautier lit dans Rostovtzeff qu'on a trouvé des étriers dans des tombeaux Sarmates sur le littoral de la mer Noire. (Je rappelle que les Sarmates sont ce peuple qui tenait le littoral de la Mer Noire et qui, d'une part, s'est uni aux Vandales par l'intermédiaire de la plus importante de ses tribus, les Alains, qui, d'autre part, s'est uni aux Goths. Le bloc Goth-Sarmate subsista sur les rives de la Mer Noire jusqu'en 376, jusqu'au moment où il fut expulsé par les Huns.) ...Cependant, les tombeaux du littoral de la Mer Noire ne contenaient pas que des « étriers ». On y a trouvé des *fresques* représentant des cavaliers équipés. M. Gautier nous donne la reproduction de ces fresques. *Le cavalier n'y a pas d'étrier*. D'autre part, des cavaliers sarmates sont figurés à Rome sur la colonne trajane. En Afrique, enfin, une mosaïque datant du Ve ou VIe siècle représente un cavalier vandale (allié organique des Alains). *Les cavaliers n'ont pas, non plus, d'étriers* sur ces représentations-là ! C'est curieux. Comment admettre que si l'étrier a été connu vers le IIe siècle, il ne soit pas encore, au VIe siècle, d'un usage courant chez le peuple même qui l'a inventé ? Les étriers paraissent tout de même moins faits pour être mis dans des tombes que sur les chevaux ! Les objets trouvés dans les tombes en question, sont-ils bien *des étriers* ?

des contrats par lesquels ils sont admis à cultiver la terre, moyennant certaines obligations. Ce sont des contrats de « tenure servile » (= pour un service). D'eux sortira le « servage ». Ils deviendront rapidement, en effet, obligations à vie et héréditaires. Leur principale caractéristique sera alors que, s'ils attachent l'homme à la terre, ils attachent en retour *la terre à l'homme*. (Or, il n'y a rien que le paysan craigne plus que le danger d'expropriation !). Ils constituent donc une véritable appropriation. Et il est certain qu'au moment où le servage est constitué, on ne voit plus de chômage. Ces millions d'êtres que le régime des grandes propriétés avait expropriés et qui formaient la plèbe inemployée de Rome, ce peuple immense de refoulés ruraux qui mourait de faim et que, pour éviter l'émeute, on nourrissait par des distributions gratuites de blé, ce lamentable *lumpen-proletariat*, cette honte de Rome, a disparu quand la féodalité est constituée. Est-il déraisonnable de voir dans cette résorption des expropriés un effet de l'appropriation féodale ? (11).

Mais, revenons à nos moutons. Nous avons donc, à la naissance de la féodalité, deux catégories différentes de rapports entre l'homme et la terre : la tenure noble (née du service militaire) et la tenure servile (née du service économique). Plus tard, lorsque toute une série d'usurpations aura eu lieu, quand le bénéfice ayant perdu son caractère temporaire et usufruitier, sera devenu héréditaire, quand l'idée de contrat sera oubliée, on ne rattachera plus la qualification de la tenure à l'idée oubliée de rémunération d'un service. Et ne sachant plus à quoi l'attacher, on l'attribuera à la terre elle-même. Il y aura alors des *terres nobles* et des *terres serviles*. La terre aura ainsi acquis une sorte de capacité propre. De monnaie qu'elle était, elle sera devenue quelque chose comme une personne morale. Dans certaines régions, *terre de quelque étendue* finira par impliquer *seigneurie*. Dans les régions de coutume, en cas de doute, on dira « *Nulle terre sans seigneur* » (tandis que dans les pays de droit écrit, plus conservateurs, prévaudra la règle « *Nul seigneur sans titre* »).

Les usurpations

Nous sommes donc sur la base d'une société composée d'une part de bénéficiaires guerriers, d'autre part de bénéficiaires cultivateurs. C'est une société avant tout bénéficiaire. Mais toute une série d'usurpations de la part des bénéficiaires guerriers va ruiner l'idée même de bénéfice.

Dès qu'ils sont pourvus, les chevaliers commencent, en effet, à réagir contre la précarité de leurs droits sur le sol. Ils cherchent à transformer leur tenure conditionnelle et temporaire en tenure sans restriction. Par l'usurpation, ils vont transformer leur occupation usufruitière en propriété absolue — et même en quelque chose de plus. — La propriété romaine, en effet, propriété absolue type, n'était qu'une dépendance de la personne humaine, tandis que la tenure féodale noble sera comme une manifestation de la volonté divine.

Le premier pas est de transformer la concession temporaire en concession *viagère*. Puis on la rend *héréditaire*. Au IXe siècle, le mouvement est terminé. Un acte officiel, le capitulaire de Kiercy-sur-Oise le reconnaît officiellement. Le caractère obligatoire des services de l'ancien « bénéficiaire », devenu « féodal », est dès lors oublié.

Ces usurpations ont été favorisées par la faiblesse des rois francs. Elles n'ont été freinées qu'un moment, lors du regain de l'idée unitaire, sous Charlemagne, comme en témoigne un capitulaire de 803.

Tous ces faits sont connus depuis longtemps.

« Ceux qui ont écrit le livre des fiefs, *dit Montesquieu*, nous apprennent que d'abord les seigneurs purent les ôter à leur volonté, qu'ensuite ils les assurèrent pour un an et après, les donnèrent pour la vie. » Puis : « Dès les temps des maires du palais, les fiefs deviennent héréditaires. » « L'hérédité des fiefs et l'établissement général des arrière-fiefs (12) éteignirent le gouvernement politique et formèrent le gouvernement féodal. » (*Esprit des Lois*).

C'est bien cela. Cette série de viols de contrats, cette série d'usurpations a, en effet, fait sortir de la *fonction* « noble » une *classe* noble. De même qu'elle a fait sortir de la *fonction* économique une *classe* « servile ». Ce qui est l'essentiel de la féodalité.

Titres nobiliaires

Mais cette usurpation foncière n'est pas la seule. Il y en a une autre : celle qui a donné naissance aux titres nobiliaires. Elle est bien moins importante que la première. Disons-en cependant un mot, car elle paraît importante à première vue. Par une vue superficielle, en effet, une des premières caractéristiques du moyen-âge ne paraît-elle pas être l'existence de toute une série de *rangs* et de *titres* aristocratiques ?

Les usurpations principales, nous venons de le voir, ont été perpétrées par des gens chargés de défendre le roi militairement, en quelque sorte par les *fonctionnaires militaires* des rois francs.

Eh bien, les usurpations dont nous allons parler maintenant sont à la charge des autres fonctionnaires de ces rois, leurs *fonctionnaires politiques ou civils*.

Les rois francs se faisaient représenter dans les provinces par des fonctionnaires de noms divers : comtes, marquis, ducs. Ces noms n'avaient pas du tout, alors, le sens que nous leur donnons aujourd'hui. Le comte (du latin *comitem*, com-

---

(11) Qu'on ne me fasse pas dire de bêtises. Je ne dis pas que l'appropriation féodale a résorbé la population chômeuse de *Rome*. Cette population,comme Rome,n'existait pour ainsi dire plus au commencement de la féodalité. Rome avait été brûlée au VIe siècle dans les guerres entre Justinien et les Ostrogoths, et sa population était réduite des 9/10e. Mais si Rome avait disparue, il y avait des villes nouvelles (Lyon, Arles, Paris, etc...) qui, au total, équivalaient bien à la population de Rome. Or, dans ces villes, il n'y a pas de chômage. La population totale de la Gaule et de l'Italie n'a pas diminué, du IIe au IXe siècle, mais le chômage a disparu. Les expropriés de la terre sont retournés à la terre.

(12) Arrière-fiefs.— Un seigneur A concède un fief B. Si le seigneur de B aliène une partie C de son bien, c'est fief de B et *arrière-fief* de A. On dit aussi que le fief C *est dans la mouvance* du fief A.

Pratiquement, cet état de choses n'entraîne pas d'obligations de C à A. Cependant, dans certains cas d'urgence militaire, A peut lever non seulement le « *ban* » de ses hommes d'armes (gens du fief B), mais aussi l' « *arrière-ban* » (gens de l'arrière-fief).

pagnon (13)) était le fonctionnaire chargé d'une province, sans spécification. Le *marquis* était chargé d'une *marche* frontière. Quant au mot *duc* il signifiait simplement « chef » (comme nos mots « caporal » ou « capitaine »). Ces fonctionnaires, à tout moment révocables au début, s'arrangèrent vite pour devenir fonctionnaires à vie, puis héréditaires. Ce leur fut d'autant plus facile que leur « traitement » consistait souvent en un bénéfice foncier. Les terres bénéficiaires devenant appropriées et héréditaires, la fonction dont elles étaient le prix suivait tout naturellement la même évolution. Et de même que l'usurpation avait rendu noble le simple mot de cavalier, elle anoblit la désignation des fonctions publiques. Et l'on eut des chevaliers, des comtes, des ducs, des barons, etc. (14).

Pas de hiérarchie nobiliaire

— C'est bien, me direz-vous, mais il vous reste à expliquer quelque chose d'important : *la hiérarchie féodale*. Vous expliquez l'existence d'une noblesse. Mais vous n'expliquez pas la cascade de dignités qui caractérisait cette noblesse féodale.

— Non, je ne l'explique pas. Et pour une bonne raison. C'est que cette hiérarchie aristocratique n'existait pas au temps de la féodalité. Les différences de titres des divers gentilshommes n'avaient aucune conséquence sociale. Ce n'est qu'au XIVe siècle, à la limite de l'ère féodale et des temps modernes, que l'on voit apparaître une hiérarchie dans la noblesse.

« A l'origine de la noblesse féodale, au Xe siècle, les titres n'établissaient entre les gentilshommes *aucune distinction hiérarchique*. Ils leur venaient de leurs anciennes fonctions et demeuraient, sans qu'ils y songeassent, le signe indélébile de leurs usurpations primitives. Les *libri feudorum* (15) avouent franchement cette origine. La qualité d'officier public, qui avait été commune à presque tous les nobles du IXe siècle, amena cette conséquence que le jour où ils s'approprièrent les pouvoirs qui leur étaient délégués pour les transformer en droits de souveraineté personnelle, *ils se trouvèrent tous égaux entre eux*. Tenant leurs fonctions immédiatement du roi, *ils ne dépendirent plus de personne* dès qu'ils cessèrent de respecter son autorité. Celui qui avait eu la garde d'une frontière conserva le titre de marquis, celui qui avait commandé des troupes retînt le nom de duc.... ». (Lalanne).

D'ailleurs, au début, il paraît régner une grande confusion dans les titres. Les usurpateurs, les parvenus, prennent un peu les titres qui leur plaisent et comme ça leur plaît. « Alors même qu'ils furent devenus ducs de Guyenne, les comtes de Poitou se firent toujours appeler comtes. Et on voit Robert II de Normandie prendre dans le préambule d'une charte le titre de duc et celui de comte au bas de la même pièce. » (Lalanne).

(*A suivre*) J. PÉRA.

(13) *Comitem*, accusatif de « *comes* », compagnon, est la transposition latine du germanique « *antrustion* », où vous reconnaissez la racine *trust*, racine germanique qui évoque l'idée d'association et de confiance. Les antrustions étaient les hommes de confiance, les *amis* du chef germain. Quand les germains de Gaule se furent mis à parler latin, l'antrustion devint tout naturellement «comes», comte.

(14) Remarquons l'extrême modestie de la signification primitive de ces titres de noblesse. Nous avons vu comte, duc, marquis. Quant à baron, « ce mot est employé de très bonne heure dans les textes qui nous sont restés du moyen-âge où il signifie simplement homme, sans distinction de condition civile, de liberté et d'esclavage. Peu à peu, il fut pris dans l'acception d'homme par excellence; au XIIe et XIIIe siècle, il devient synonyme de seigneur. » (Lalanne).

(15) Latin, *livres des fiefs*.

L'affaire Victor Serge n'intéresse pas l'Association juridique internationale

On trouvera ci-dessous le texte d'une lettre que nous adressions le 19 Novembre, à Marcel Willard, dans les circonstances que voici :

Marcel Willard est le Secrétaire de l'Association Juridique Internationale.

Qu'est-ce que l'Association Juridique Internationale ?

D'après ses propres déclarations, cette association se propose pour objet: « outre l'étude de la législation, de la pratique judiciaire et administrative comparées, la défense active des libertés et des intérêts de ceux qui sont économiquement exploités, socialement désavantagés et politiquement opprimés, et cela sans distinction de parti, de race ou de religion. »

En fait, cette organisation compte parmi les nombreuses annexes du Parti Communiste; comme la plupart d'entre elles, elle préfère ne pas déceler ses origines ni ses attaches, elle se prétend étrangère aux préoccupations politiques des partis et totalement indépendante d'eux.

En Novembre dernier, l'Association Juridique Internationale se présentant comme organisation indépendante, sollicita l'adhésion du Groupe des Avocats Socialistes, par l'entremise de Marcel Willard, qui s'adressa entre autres à la Secrétaire du Groupe, Betty Brunschwicg.

L'un des premiers soins de Betty Brunschwicg fut de s'enquérir des possibilités qui s'offriraient au Groupe de s'occuper éventuellement de TOUTES les affaires concernant des condamnations politiques. Tous apaisements lui furent alors donnés.

Elle voulut préciser et demanda si, par exemple, il serait possible d'examiner l'affaire Victor Serge, et même d'intervenir, s'il en était besoin.

« Jamais », lui fut-il répondu.

La suite est, comme dirait Kipling, « une autre histoire ». Nous n'en indiquerons que l'épilogue — lui seul concernant Victor Serge — : l'Association Juridique Internationale préférant renoncer à l'adhésion du Groupe des Avocats Socialistes, plutôt que d'accepter la réserve formulée dans un ordre du jour par la majorité du groupe, et faisant allusion à l'éventualité d'interventions en faveur des prisonniers politiques en Russie Soviétique.

Notre lettre a été envoyée à Marcel Willard avant que l'Association Juridique Internationale n'eut pris sa décision. Il n'y a jamais répondu. En même temps que nous la publions, nous dirons les raisons pour lesquelles nous la publions :

Bien que séparés de Marcel Willard par de graves divergences politiques, nous lui avions gardé jusqu'à présent une estime sincère. Son attitude dans cette affaire nous a démontré une fois de plus qu'on ne subit pas impunément les contraintes et les déformations de la « bolchévisation ». Mais qu'importent l'évolution des caractères, l'atténuation ou l'oblitération chez tel individu, du sens réel de la Révolution? Cela n'intéresse personne. Ce qui importe, ce qui presse, c'est l'affaire Victor Serge. Cette affaire existe toujours, elle existe plus que jamais. Il y a là-bas un innocent qui souffre, qui est privé de sa liberté, qui est menacé dans sa vie, dans ses affections les plus chères. Cet innocent est un révolutionnaire, son crime a été de croire à tout ce qui est écrit dans la constitution soviétique, et *de ne pas cesser d'y croire quand ces principes étaient tournés en dérision dans la pratique*. C'est le crime de la foi révolutionnaire lorsqu'elle est invincible, de la fermeté révolutionnaire lorsqu'elle est indomptable.

Il s'agit de savoir si l'affaire Victor Serge se règlera *par le silence ou l'omission*. Il s'agit de savoir si l'on jouera longtemps encore des ressorts secrets de cette affaire. Car c'est à quoi nous nous heurtons : nous parlons révolution, justice, humanité (mais oui, justice aussi, humanité aussi, nous ne craignons pas de le dire, étant de ceux qui pensent que la classe ouvrière accédant au pouvoir et s'affranchissant elle-même, instaurera dans le monde plus de justice et plus d'humanité), on nous répond potins, mensonges, zèle de satelittes ou feintes officielles.

Si le ton d'une telle lettre est brutal, c'est qu'il est difficile de rester froid lorsqu'on voit devant soi porter si cruellement atteinte à ce qu'un révolutionnaire a sans

doute de plus sacré et de mieux chevillé à son être : l'idée qu'il a de la Révolution.

La colère est d'autant plus grande que l'idée en était plus haute.— M. P.

19 Novembre 1934.

A Marcel Willard,

A une réunion du Groupe des Avocats Socialistes *où vous êtes venu récemment proposer l'adhésion de ce groupe à l'*Association Juridique Internationale, *des camarades qui voulaient adhérer en connaissance de cause ont pris l'affaire Victor Serge comme pierre de touche de l'action à laquelle ils étaient conviés. Je n'ai pas à juger ce qui s'est dit à cette réunion, cela ne me regarde pas.*

Ce que je sais et qui me regarde, c'est qu'en dehors de cette réunion, en marge de votre attitude officielle, vous avez repris à votre compte l'insidieuse campagne d'allusions, de potins et de ragots qui fait en vérité tout le fond de l'affaire Victor Serge.

Il y a longtemps que, dans la lutte que nous menons pour sauver ce camarade, nous nous heurtons à une hostilité qui travaille dans l'ombre et frappe par derrière sans jamais employer d'autres armes ni d'autres arguments que le dénigrement, la calomnie ou la raison d'Etat.

Déjà, dans son admirable brochure, Marcel Martinet a fait justice des misérables racontars qui composent la légende de Victor Serge : flèches empoisonnées, insinuations malpropres, il a balayé tout cela en quelques traits de plume.

Lors de la communication du secrétaire de l'Ambassade Soviétique au président de la Ligue des Droits de l'Homme, il nous a fallu remarquer la contre-vérité qu'on énonçait lorsqu'on annonçait la nouvelle de la libération de Victor Serge, son transfert d'Orenbourg dans une autre région du territoire soviétique, et son intégration comme travailleur dans une administration soviétique.

Lors de la déclaration de Losovsky à six instituteurs de l'Yonne délégués cet été en Russie, il nous a fallu faire savoir aux camarades qu'on les trompait lorsqu'on leur faisait croire que Victor Serge gagnait sa vie à Orenbourg en qualité de traducteur de l'Internationale Communiste. Lorsque les grossiers bavardages de la femme d'un militant communiste connu nous sont revenus après son retour de Moscou, nous n'avons fait que hausser les épaules. Et aujourd'hui, c'est votre femme qui aurait voyagé en compagnie d'un beau-frère de Victor Serge et trouverait dans son antipathie la justification du sort du déporté ; c'est vous, Marcel Willard, qui pour conclure un entretien avec Betty Brunschwicg lui déclarez en confidence : « Croyez-moi, Victor Serge est plus riche que vous, il mange mieux que vous ! »

En voilà assez...

Voilà maintenant près de deux ans qu'avec d'infinis ménagements, nous essayons de faire comprendre aux autorités soviétiques qu'elles se trompent : lettres, délégations, démarches à l'Ambassade, requêtes, interventions d'amis de l'U.R.S.S., tous les moyens ont été épuisés ; au lieu de pouvoir parler en camarades aux représentants de nos camarades, nous nous sommes heurtés au mur diplomatique ; on nous a même refusé la permission d'envoyer des médicaments à un enfant malade, des vêtements chauds à des gens qui souffraient de froid. Un peu plus tard, on nous a contraints de lutter pour obtenir que fut soignée et hospitalisée la jeune femme de Victor Serge devenue folle d'épuisement et de chagrin. Cette lutte a duré six mois.

Plus tard encore — car une persécution suit l'autre — on nous a obligés à nous dresser dans une affaire dont tout communiste sincère aura honte lorsqu'il la connaîtra : l'affaire du manuscrit de Victor Serge que je vous apprends si vous ne la connaissez pas.

Cet homme qui a été déporté sans jugement, par mesure administrative, cet écrivain qui n'a d'autre ressource que le produit de la vente de ses livres en France, a terminé en mai dernier un roman dont le cadre est situé en France aux environs de 1911, et qui par conséquent ne peut contenir aucune appréciation sur la Russie. Le 20 mai, il adressait ce manuscrit à Romain Rolland qui avait accepté d'en être le destinataire. Depuis, malgré des envois répétés, malgré plusieurs dépôts effectués au Glavlit (cet organisme de censure que vous connaissez certainement et qui veille sur tous les envois d'écrits à l'étranger), malgré une remise par messager et un dernier envoi spécialement assuré, le manuscrit n'a pas encore pu passer la frontière. Nous apprenons seulement ce matin que le visa viendrait d'être donné. Encore une lutte de six mois, encore une condamnation déguisée, et qui n'a pu être levée qu'après un effort inlassable (1).

Il faut que vous le sachiez, Willard, vous dans la mesure où vous êtes complice d'une injustice énorme, les autres dans la mesure où ils l'ont commandée : nous ne renoncerons jamais à la revendication que nous avons posée afin de libérer Victor Serge. Nous sommes décidés à la faire aboutir. Nous y mettrons toutes nos forces, toute notre énergie, tout notre acharnement — nous y mettrons aussi notre foi la plus haute en la Révolution, et cela, voyez-vous, nous savons que c'est invincible.

Si vous voulez savoir pourquoi nous attachons tant de prix à la défense de Victor Serge, je veux bien vous le dire :

C'est un ami, nous savons ce qu'il vaut : un homme de ferme caractère, une intelligence tournée, lucidement tournée vers les problèmes vitaux des travailleurs, un révolutionnaire de forte trempe, le représentant authentique — peut-être le plus qualifié qui soit actuellement — de la culture et de la littérature prolétariennes. Que ce soit un ami, ce n'est pas la seule raison qui nous incite à le défendre, nous en avons une autre plus impérieuse encore, et celle-là nous l'avons puisée dans notre conception de la Révolution.

Pour nous, la Révolution est une toute autre chose que la mécanisation des esprits et l'avilissement de la dignité humaine ; pour nous, le communisme ne peut pas être confondu avec la bureaucratie communiste ; dans les rangs de la Révolution, nous rêvons d'un tout autre rôle que de celui de courtisans ; le devoir à nos yeux, ce n'est pas d'applaudir aux erreurs et aux fautes des personnages officiels (hélas ! ce n'est pas nous qui découvrons leurs fautes, ils se chargent eux-mêmes de les rendre évidentes) ; l'idée enfin que nous avons de la Révolution nous donne la certitude entière qu'elle n'exige pas seulement l'obéissance ni la docilité des hommes qui la servent, mais même la clairvoyance, même la dignité, même l'humanité et même le courage...

Ou vous vous maintiendrez dans une attitude de feintes, de dérobades, de bigoterie, de sectarisme obtus et d'inhumanité gratuite, et dans le moment même où l'on invite les écrivains de tous les pays à se grouper autour des écrivains soviétiques, vous prouvez par un acte plus parlant que tous les discours que c'est autour d'une pensée mutilée, éteinte et ravalée que vous faites ce rassemblement, et que le conformisme qui fleurit dans la Russie actuelle n'est pas seulement une mode, pas seulement une paresse, pas seulement un abandon, mais, pour ceux qui écrivent là-bas, une question de pain et de liberté physique ; dans le moment où nous travaillons tous et de tout notre cœur à l'unité d'action, vous faites passer au premier plan les haines de tendances et les fausses questions de prestige, et de vos propres mains, vous dressez délibérément l'obstacle sur la route de l'unité ;

Ou vous vous placez honnêtement, loyalement, devant l'affaire Victor Serge comme devant un problème qui mérite autre chose qu'un petit potin ou un bon mot. Comme devant ce qu'il est réellement : plus encore qu'un problème qui renferme la vie d'un homme (et pour nous c'est déjà beaucoup), un problème d'où montera de plus en plus haut si vous n'y prenez garde le symbole de la pensée révolutionnaire luttant pour exister au sein de la Révolution.

Si vous vous décidez pour cette seconde alternative comme je veux encore l'espérer, vous savez bien que vous êtes à même de recueillir tous les apaisements et toutes les garanties : à condition que ce soit au grand jour, Victor Serge n'a rien à craindre de l'examen le plus sévère.

Si vous vous décidez à agir pour lui rendre la liberté — c'est-à-dire à agir en véritable communiste — vous n'aurez pas seulement sauvé des êtres humains en danger, mais vous aurez rendu à la Révolution un de ses meilleurs serviteurs, mais surtout vous aurez montré à tous ceux qui en doutent que si la Révolution porte en elle des possibilités d'erreurs, elle a su maintenir vivant son immanent instinct de redressement...

Je vous prie de trouver ici l'expression de mes sentiments socialistes.

Magdeleine PAZ.

---

(1) Depuis l'envoi de cette lettre, les choses ont changé : l'autorisation accordée à été *retirée* et l'éditeur de Victor-Serge attend toujours le manuscrit.

La renaissance du Syndicalisme

On va, enfin ! discuter le Plan

Le Comité général de l'Union des syndicats confédérés de la région parisienne s'est réuni le 4 janvier. Il a entendu les explications de Guiraud et de Guigui sur la démission de ce dernier du poste de secrétaire-adjoint, explications que les lecteurs de la R. P. *ont été les seuls à connaitre avant cette réunion.*

Les divergences, on le sait, portent sur deux points : l'unité syndicale et le plan de la C.G.T.

Sur l'unité, Guigui pense que la résolution votée par le dernier Comité général de l'Union a été insuffisamment défendue par son représentant au C.C.N. Peut-être parce qu'elle n'était pas du goût du Bureau confédéral !

Au sujet du plan, il reproche à la C.G.T. de ne pas l'avoir soumis aux syndicats et de vouloir maintenant le leur imposer.

Mais, voilà que ce reproche de Guigui trouve de nombreux échos au Comité général. Va-t-on discuter le plan ou bien va-t-on,— comme à l'I.S.R. — considérer les syndicats comme de simples organes d'exécution des « mots d'ordres » forgés par de grands chefs omniscients ?

Froideval estime que le plan ne peut être discuté dans les syndicats, parce que les camarades ne sont pas préparés à discuter des questions aussi complexes que l'organisation du crédit.

Garcin est d'un autre avis. Et il ne comprend pas que la C.G.T., organisation prolétarienne par excellence, se mette au service des classes moyennes.

Mais voilà Capocci qui vient défendre ses amis des injustes reproches qui leur sont adressés : « La C.G.T., dit-il, ne pouvait soumettre aux syndicats qu'un texte bien établi. Maintenant que c'est fait, les syndiqués peuvent discuter du plan ! ».

Très bien, dit alors Hagnauer. Nous allons donc réunir un Comité général extraordinaire afin de discuter du plan !

Cette proposition souleva une vive discussion et fut âprement combattue par les uns, vigoureusement soutenue par les autres. Planais crut même devoir mêler la Révolution Prolétarienne *à ce débat, en déclarant qu'il ne voulait pas subir notre dictature au Comité général. Il se fit sérieusement rabrouer par le camarade Jolivet, des terrassiers.*

Enfin, on décida de donner mandat à la commission administrative de convoquer une prochaine réunion du Comité général, à laquelle les « techniciens » qui ont établi le plan seront invités à assister.

On va donc discuter du plan. Et les militants des syndicats vont être admis à l'honneur de donner leur avis sur le grand œuvre à l'édification duquel ont travaillé des personnages considérables, tels qu'un ancien ministre de la bourgeoisie ou un conseiller d'Etat !

Pourvu seulement qu'ils ne poussent pas l'incorrection jusqu'à dire qu'ils ne le trouvent pas à leur goût !

Une gaffe de la Fédération Socialiste

Au cours du Comité général, Guiraud fit part aux délégués que la Fédération socialiste avait demandé à l'Union des Syndicats de constituer un Comité d'aide aux ouvriers de chez Citroën. L'Union ne répondit pas, car elle considère que cette question ne regarde pas la fédération socialiste, mais seulement les syndicats confédérés et unitaires.

Les délégués applaudirent vigoureusement cette déclaration de Guiraud, signifiant ainsi que si le parti socialiste veut suivre l'exemple du parti communiste, les militants des syndicats confédérés se dresseront contre ses prétentions.

C'est bien de rabrouer les socialistes quand ils le méritent. Mais il faudrait s'élever également contre les compromissions avec les « néos », avec M. Duboin ou avec M. Paul-Boncour.

L'indépendance du syndicalisme ne doit pas être seulement défendue contre les partis d'extrême-gauche. Elle doit jouer aussi contre les influences des politiciens bourgeois.

Est-on bien d'accord là-dessus à la C.G.T. ?

Contre la répression sanglante en Russie

Sur la proposition de nos camarades Hagnauer, Nicolas et Boville, le Comité général a voté une protestation contre la répression sanglante qui s'est abattue sur les ouvriers russes à la suite du meurtre de Kirov par un jeune membre du parti communiste.

Nous faisons nôtre cette protestation et nous invitons tous les vrais révolutionnaires, ceux que n'intimide pas la campagne de l'Humanité, *— qui n'a même pas osé reproduire le texte ci-dessous — à joindre leur protestation à celle de l'Union des syndicats confédérés de la région parisienne. C'est un devoir de solidarité révolutionnaire.*

Voici le texte de cette protestation :

Le Comité général de l'Union des Syndicats confédérés de la région parisienne, en présence des événements qui ont suivi en Russie l'assassinat de Kirov, tient à élever sa protestation contre la répression sanglante qui s'est traduite par la mort de plus de 100 ouvriers, dont, ni la complicité avec l'auteur de l'attentat, ni les relations avec des gardes blancs ne sont démontrées.

Il pense, avec le Congrès des Trade-Unions et le Comité exécutif national du Labour-Party que toute personne arrêtée ou qui peut l'être devrait avoir toutes facilités de défense légale véritable dans un procès public.

Il regrette de constater que c'est un gouvernement s'affirmant prolétarien qui donne l'exemple du massacre de plus de 100 ouvriers à propos d'un attentat individuel.

Il demande à la C.G.T. de se faire auprès de l'Ambassade russe l'interprète de l'émotion de la classe ouvrière française.

Petit Carnet

La révolution selon Belin et Boncour

René Belin, le secrétaire adjoint de la C.G.T., est allé discourir au banquet de l'*Etat Moderne*, le 8 novembre, sous la présidence de Paul-Boncour.

Il y a même poussé un couplet révolutionnaire :

« — *L'heure semble venue inévitablement — un siècle et demi après la Révolution française — de libérer les hommes sur le terrain économique.*

« *C'est la raison pour laquelle, après d'autres révolutions, une autre semble aujourd'hui s'affirmer : la révolution économique.* »

Que signifie cette révolution économique qui doit libérer non une classe, la classe ouvrière, mais tous les hommes ? Belin ne l'a pas dit. Mais Paul-Boncour comme il se doit à un chef de file, a été moins réticent :

« — *N'est-il pas frappant qu'il y ait ces rapprochements, ces rassemblements entre le plan de rénovation économique de la C.G.T., entre le plan de la confédération des anciens combattants, et même avec ce plan du 9 juillet dont vous avez parlé tout à l'heure avec un peu trop de scepticisme, mon cher Mer. Certes, je suis plus que jamais d'avis que c'est le « plan du 14 juillet » qui compte. Comme nos pères ont fait la Nation politique en 1789, il nous appartient aujourd'hui de faire la Nation économique... Ne croyez-vous pas qu'il faudrait inviter les auteurs de ces plans à faire sortir de ces plans divers un plan unique ?* »

Qu'est-ce que Boncour appelle la Nation économique et Belin la Révolution économique ?

Pas grand'chose. Une petite plateforme pour combinaison ministérielle sans doute.

La question des députés

Midol et Semard eurent, à grand'peine, un mandat de leur ancien syndicat au congrès des cheminots du P.L.M.

Les cheminots de Valence disaient ne pas connaître de cheminot du nom de Semard. Ceux de Villeneuve-Saint-Georges ne voulaient pas d'un député comme délégué au Congrès.

Midol ne put aller à Lyon que grâce à la complaisance du secrétaire ancien unitaire, qui lui remit un mandat après l'assemblée, alors que celle-ci le lui avait refusé. Ce qui fit sursauter notre ami Servant, délégué régulier de Villeneuve.-Saint-Georges, que Midol ne put dissuader de protester qu'en lui soumettant préalablement le texte de son discours... anodin, anodin...

Pour Semard, il fallut que le secrétaire de l'Union confédérée, de Kerdelleau, intervint auprès du syndicat de Valence. Au nom de la trêve, il le fit revenir sur son refus.

Il ajouta qu'un révoqué restait pour l'organisation un camarade possédant pleins droits. En quoi il avait tout à fait raison.

Mais quand un révoqué a refusé sa réintégration, pensez-vous, de Kerdelleau, qu'il garde toujours les mêmes droits?

Plus important encore est le fait de voir un député participer comme délégué à un congrès syndical français.

C'est une nouveauté qui ne nous dit rien qui vaille. Les cheminots feraient bien de ne pas trop innover dans cette voie. Il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes.

Schevenels contre Stolz ?

Stolz ferait mieux, écrivions-nous le mois dernier, de demander aux syndicats russes ce qu'ils attendent pour entrer à la Fédération Syndicale Internationale.

En adressant cette critique au secrétaire-adjoint de la F. S. I., nous étions loin de penser que nous tombions d'accord avec Schevenels, le secrétaire général de la même F. S. I.

Au moins si nous en croyons les déclarations faites par Schevenels au congrès de la centrale syndicale norvégienne qui s'est tenu à Oslo du 25 novembre au 7 décembre :

— « *L'I.S.R. ne traîne plus qu'une existence purement nominale et personne ne peut donc sérieusement songer à des négociations. Il est faux de croire qu'on pourrait constituer un front unique avec elle.* AUX SYNDICATS RUSSES, *tout comme aux syndicats norvégiens, américains, australiens et japonais,* ON NE POSERA JAMAIS, EN VUE DE LEUR AFFILIATION, D'AUTRES CONDITIONS QUE LES CONDITIONS STATUTAIRES. »

Silence coopératif

Ni le *Populaire*, ni le *Peuple* n'ont soufflé mot du congrès coopératif d'Orléans. Seule l'*Humanité* lui a consacré quelques notes d'information et un article de commentaires. Mais comme personne ne la croit plus, elle peut dire des choses exactes sans inquiéter le moins du monde ceux qu'elle vise. Un Poisson, par exemple, est parfaitement capable de se faire un bouclier de ces attaques.

— Vous **voyez qui m'attaque** !...

Le congrès extraordinaire d'Orléans était extrêmement important. Il avait à statuer sur le rapport de la Commission désignée par le précédent congrès d'Evian pour enquêter sur les causes de la déconfiture de la Banque des Coopératives.

La Commission avait abouti à une résolution modérée mais ferme, c'est le cas de le dire, à une résolution minimum que Marcel Martin, en qualité de secrétaire de la Commission, avait communiquée aux coopératives, mais sans la rendre publique.

Si modérée qu'elle fût, cette résolution a déchaîné la riposte du Magasin de Gros, par la voix de Cleuet, et le chantage de quelques Unions régionales coopératives, celle de la Lorraine en tête, avec Brot, menaçant de leur départ et par là de ne pas participer aux versements convenus à Evian.

Ce qui devait arriver est arrivé. La Commission a fléchi et le congrès l'a suivie.

Un changement de méthode ne va pas sans un changement d'hommes, sans le départ de ceux qui incarnent la méthode condamnée. C'est à Evian que la méthode et les hommes devaient être changés. Orléans, à froid, ne le pouvait plus.

Comme fiche de consolation, Marcel Martin n'a plus qu'à attendre le prochain scandale coopératif. Mais, paraît-il, il n'a plus à l'attendre. Il s'est produit. Les méthodes de la Banque florissaient aussi à la Mutuelle.

La suppression des « fractions »

Le bureau politique du parti communiste ne s'est pas contenté de balancer les dirigeants de l'Union du Comité de chômeurs de la région parisienne. Il a ordonné à l'Union régionale des syndicats unitaires de retirer ses deux secrétaires Arrachart et Frot du bureau de l'Union des chômeurs.

Pour que les chômeurs soient libres de se diriger eux-mêmes et que leur mouvement ne soit pas à la remorque d'un parti ou d'une secte, il ne reste plus qu'une chose à faire, déclare Marcel Para dans l'*Emancipation* de Saint-Denis, c'est la suppression des fractions communistes :

« *Quel bond en avant pour le mouvement quand chacun,* même les communistes, *pourra dire ce qu'il pense et non pas répéter ce que les fractions ont décidé.*

« *La suppression des « fractions » apportera au mouvement des chômeurs des forces neuves et pleines de bonne volonté de lutte. Ce sera alors un véritable mouvement de Front unique et d'action.*

« *Avec le maintien des « fractions », l'Union des Comités de Chômeurs de la Région Parisienne restera, demain comme elle est aujourd'hui, un mouvement à caractère exclusivement communiste, ou, pour employer le langage officiel des militants : une organisation auxiliaire du Parti Communiste.* »

Nous apprenons au dernier moment que notre camarade et collaborateur A.-V. Jacquet vient d'être victime d'un très grave accident. En revenant de son Conseil syndical il est tombé en descendant du train en gare de Villefranche-sur-Saône et a eu les deux pieds broyés.

*Il est actuellement à l'hôpital de Villefranche où, dit l'*Ecole Emancipée, *il fait preuve du plus grand courage. En cette grave circonstance, nous lui adressons l'assurance de toute notre solidarité.*

La marche vers l'unité syndicale

A la Fédération des Cheminots

Un conseil national de la Fédération confédérée des cheminots s'est réuni le 29 décembre, en vue d'examiner la situation créée par les fusions réalisées ou en voie de réalisation dans la plupart de ses unions de réseaux. Après un débat ample et passionné, le conseil fédéral s'est prononcé, par 44 voix, en faveur d'une motion présentée par Jarrigion, secrétaire fédéral, 21 voix se sont portées sur une motion Ouradou.

Au début de la discussion, Badinot, du réseau de l'Etat, avait déposé une motion qui était une condamnation des réseaux ayant réalisé leur fusion. Il a eu le bon esprit de la retirer et de se rallier à celle de Jarrigion, qui « apprécie les faits et les situations qui s'affirment en ce qui concerne la question de l'unité et de sa réalisation, demande à la C.G.T. de reprendre les pourparlers avec la C.G.T.U., et donne mandat au bureau fédéral de « provoquer les réunions, entrevues et congrès utiles ».

Des militants des réseaux fusionnés ont voté le texte de Jarrigion, estimant qu'il leur donnait satisfaction, puisqu'il entérine les fusions réalisées et envisage la tenue d'un congrès fédéral extraordinaire.

D'autres camarades ont préféré s'affirmer sur le texte suivant d'Ouradou :

Le conseil fédéral constatant qu'un sentiment nouveau s'exprime aujourd'hui à la base, touchant les conditions dans lesquelles pourra se réaliser l'unité syndicale ;

Que ce sentiment modifie sensiblement les conditions dans lesquelles la majorité du congrès fédéral de juin avait cru pouvoir résoudre ce problème ;

Considérant qu'en conséquence et en raison même du nombre élevé de syndicats qui ont donné leur adhésion à une nouvelle formule d'unité, les décisions du congrès de juin, sur ce point particulier, paraissent devenues caduques ;

Que le mandat qu'il a reçu de ce congrès se trouve ainsi modifié.

Décide en conséquence :

De réunir dans le délai maximum d'un mois et au plus tard pour le 31 janvier 1935, un congrès extraordinaire des syndicats confédérés qui aura charge de procéder à un nouvel examen de la question en vue de donner, s'il y a lieu, un nouveau mandat aux organismes centraux.

Nous devons nous féliciter de la sagesse du Conseil fédéral des Cheminots. Et nous espérons qu'il saura jusqu'au bout, sauvegarder son unité, pour réaliser en bloc la fusion de tous les travailleurs du rail.

***

Le Syndicat "unique" de Paris P. O. décide de rentrer en bloc au syndicat unifié

Les cheminots adhérents au syndicat unique de Paris Ivry, après avoir entendu le compte rendu du congrès d'Unité de Tours et les explications de plusieurs camarades, décident la dissolution du syndicat unique et l'adhésion en bloc au syndicat unifié afin de poursuivre plus efficacement l'action en vue de la réalisation totale de l'unité syndicale.

Le secrétaire du Syndicat Unique : E. VIGNE.

Un comité intersyndical du Livre parisien

C'est un nouveau pas important vers l'unité syndicale que viennent de réaliser les organisations du Livre parisien. Le syndicat confédéré de la Typographie, le syndicat unitaire du Livre-Papier et les syndicats confédérés des Correcteurs et des Mécaniciens-Linos viennent de former le Comité intersyndical du Livre parisien qui sera un lien permanent entre ces diverses organisations. Le syndicat unitaire de la Typographie, qui s'est constitué l'an dernier avec les éléments qui s'étaient refusés à suivre la majorité de l'ancien syndicat unitaire dans la fusion corporative, n'a pas été admis à faire partie du Comité intersyndical.

Ce Comité intersyndical est doté d'un fonds de caisse, alimenté par les différents syndicats. Il va organiser une campagne de propagande et de recrutement et son but principal sera : la défense des salaires et conditions de travail de toutes les catégories par l'accord préalable des organisations participantes pour l'action à mener.

Ce qui marque bien l'esprit conciliant qui a présidé à la constitution de ce Comité intersyndical, ce sont les dispositions prises en vue du recrutement. En effet, le C.I. a décidé que, dans l'avenir, toutes les admissions de camarades appartenant à une corporation organisée par le Livre-Papier devront être adressées à ce syndicat unitaire, alors que, depuis la scission, un certain nombre de camarades de ces corporations sont organisés au syndicat des Typos confédérés. Par contre, tous les typos, linos et correcteurs seront dirigés sur les syndicats confédérés, et cela, d'accord avec le syndicat unitaire du Livre-Papier qui « laisse tomber » ainsi le syndicat fantôme des typos unitaires !

***

La majorité du Syndicat Unitaire de l'Enseignement des Côtes-du-Nord passe au Syndicat National

Les camarades partisans de la fusion locale avec le S. N., réunis à la Maison du Peuple à Saint-Brieuc, le 20 décembre 1934,

regrettent que l'*Ecole Emancipée* ait donné de l'A.G. du 22 novembre un compte rendu extrêmement partial et volontairement incomplet, passant sous silence toutes les interventions des camarades du bureau démissionnaire et des délégués au Congrès ainsi que le vote de l'A.G. approuvant les critiques faites au B.F. par Danno, — laissant croire que la majorité de l'A.G. hostile à la fusion, était importante, alors qu'elle se composait seulement de onze voix contre dix ;

enregistrent avec satisfaction le succès remporté par le deuxième référendum qui groupe à cette date la *majorité absolue* des syndiqués et laisse prévoir de nouvelles adhésions au mouvement de fusion avec le S.N. ;

décident à l'unanimité de quitter le Syndicat Unitaire afin de ne pas encourager la minorité à maintenir, coûte que coûte, une organisation squelettique dépourvue de toute perspective de développement ;

constatent que le nombre de réponses reçues pour le maintien du Syndicat Unitaire par le camarade Geffray est si ridiculement faible qu'il n'a pas voulu le communiquer à l'A.G. qui s'est tenue l'après-midi du même jour ;

expriment leur désir ardent de voir la minorité se joindre à eux pour opérer avec le S.N. une fusion totale comme dans la Gironde et le Morbihan ;

font constater qu'à l'A.G. du 20 décembre, ils constituaient une majorité des 2/3 statutairement suffisante pour imposer le changement d'affiliation du syndicat ; mais qu'ils ont préféré s'abstenir afin de laisser aux sept camarades minoritaires présents toute liberté de décision ;

se réjouissent de ce que les débats de cette A.G., loin de dresser les uns contre les autres des camarades de tendances opposées, aient, au contraire, eu lieu sous le signe de la plus parfaite camaraderie ;

affirment hautement leur ferme intention de continuer au sein du S.N. la lutte vigoureuse contre le fascisme et la guerre, pour la Révolution sociale émancipatrice du Prolétariat.

F. DANNO.

Fidélité au mouvement des 22

L'article que j'ai écrit dans la *R. P.* du 25 novembre et que la *Tribune* des cheminots confédérés a reproduit, a fait l'objet d'observations diverses au congrès de Lyon. Des camarades, touchés par mes réflexions, manifestèrent quelques inquiétudes, d'autres insinuèrent que le chaud partisan de l'unité syndicale que j'ai toujours été avait changé d'attitude.

Je voudrais, simplement par le rappel d'un proche passé, effacer de l'esprit de camarades ce soupçon injuste. Je leur demande de juger impartialement. Ils verront que le syndiqué discipliné que je suis est resté toujours fidèle à sa conception ; qu'aucune pression, aucune amitié, et encore moins aucune rancœur personnelle ne sont venues influencer sa pensée.

J'ai toujours cru et je crois encore, que le mouvement des « 22 » avait su trouver la véritable solution au problème de l'unité.

En effet, le 9 novembre 1930, son premier manifeste précise que chacun devra rester fermement attaché à son organisation propre, sans arrière-pensée comme sans manœuvre, tout en y poursuivant sa propagande en faveur de l'unité.

D'enthousiasme j'ai donné mon adhésion au mouvement, ce qui m'a valu, à l'époque, l'hostilité sourde de camarades qui aujourd'hui brûlent les étapes.

J'ai participé, dans le sous-sol de la Bourse du Travail de Paris, le 11 janvier 1931, à la conférence d'unité groupant des camarades adhérents aux différentes organisations syndicales. Très facilement, nous nous sommes mis d'accord sur un programme revendicatif et nous avons fixé les bases sur lesquelles pouvait se reconstituer l'unité syndicale totale. Unanimement, nous avons déclaré que le moyen de réaliser véritablement l'unité, sans vainqueur ni vaincu, était la tenue d'un congrès de fusion, organisé sous les auspices et le contrôle mixtes des organismes responsables des deux centrales nationales existantes et des groupement autonomes.

Je reste fidèle à ma position de 1930 et 1931, et je continue à penser que l'indiscipline et les mouvements séparés sont nuisibles à l'unité totale.

L'unité sincère, véritable, est indispensable. Elle est possible et prochaine. Mais en restant dans son syndicat, sa fédération, sa centrale, pour imposer peu à peu à ses dirigeants respectifs, le congrès de fusion qui couronnera l'unité totale du prolétariat.

M. MARCELOT,
des Cheminots de Nevers.

***

L'article de Marcelot, qui avait tant ému certains camarades confédérés du P.-L.-M., avait été reproduit dans la Tribune sans autorisation de l'auteur et sans indication d'origine. Cela a provoqué dans l'organe fédéral « l'explication » suivante entre Marcelot et Cancouët :

Mon camarade Cancouët — *écrit Marcelot* — a cru devoir reproduire, dans notre *Tribune Confédérée*, un papier qui avait été donné à la *Révolution Prolétarienne*. Bien sincèrement, je n'ai pas supposé un seul instant que l'on puisse lui donner une telle publicité, et encore moins qu'il doive soulever une discussion aussi passionnée au Congrès de dissolution des syndicats confédérés du P.L.M. (Congrès sur la tenue duquel bien des réserves sont à faire).

Ce point de vue strictement personnel, auquel je n'ai rien à retirer, était destiné à cette magnifique revue, où, en dehors de tout conformisme, les questions de doctrine et de tactique sont débattues en pleine indépendance...

Que mon camarade Cancouët me permette de regretter qu'il n'ait pas indiqué l'endroit où il a relevé l'article en question. La *Révolution Prolétarienne* mérite mieux que ce silence dédaigneux.

A quoi Cancouët répond :

Je m'excuse bien volontiers auprès de Marcelot de n'avoir pas indiqué que nous insérions un article paru dans la *R. P.*

En le faisant dans un moment particulièrement urgent, j'ai, en effet, omis de parler de la *Révolution Prolétarienne*. Ce silence n'avait rien de dédaigneux, bien au contraire, car, abonné à la *R. P.* depuis sa fondation, j'ai toujours apprécié ses études et sa courtoisie.

Paris-Sceaux contre le fonctionnarisme syndical

Au congrès de fusion des syndicats du P.-O., l'orientation syndicale n'était pas à l'ordre du jour. Ce fut, à mon sens, une erreur, et, sans méconnaître la valeur et la nécessité du rapprochement réalisé, je dis que la question de l'unité reste entière. Seule la question de forme a été résolue par le congrès de Tours, et encore imparfaitement. Il existe une doctrine et une philosophie du syndicalisme sur lesquelles l'accord est nécessaire pour pouvoir envisager une action efficace. Or, dissocier la forme du fond, ce n'est pas résoudre le problème de l'unité, mais l'éviter.

C'est ce qu'a fait le congrès de Tours, en plaçant les syndicats unifiés, non dans l'autonomie, mais dans une sorte de neutralité vis-à-vis des deux centrales. Organiquement, on a voulu éviter l'autonomie, mais moralement, elle est réalisée. Elle sera accomplie en fait à l'expiration de la période transitoire si l'unité confédérale n'est pas faite. A moins de poser alors la question de l'adhésion à l'une ou l'autre C.G.T., ce qui ne peut manquer de provoquer de nouvelles divisions.

Mais pourquoi a-t-on tenu à éviter de poser les questions d'orientation ? Il semble que la préoccupation des « places » à conserver par les anciennes directions n'est pas étrangère à cette tactique. La Fédération unitaire compte une douzaine de permanents, et, si les cheminots de la base n'y prennent garde, on nous dotera, sous le signe de la « trêve », de tout un lot de « dirigeants » qui ne tiennent pas beaucoup à revenir sur le « tas » et à militer à la base, sur le lieu de travail.

Ce sont cependant ces cadres actifs qui manquent le plus, et c'est le défaut d'action de tous les jours qui fait la faiblesse de notre mouvement syndical chez les cheminots.

Le syndicat de Paris-Sceaux avait mandaté ses délégués à Tours pour faire une proposition dans ce sens. On ne lui a pas permis de la défendre. Ce sera partie remise, car les questions que la « trêve » a fait ajourner devront tout de même être solutionnées.

A. ROQUES,
du syndicat unifié de Paris-Sceaux.

Une protestation du Syndicat Confédéré des Cheminots de Nanterre

Les membres du Conseil syndical du Syndicat confédéré des Cheminots de Nanterre élèvent la plus véhémente protestation contre l'ordre du jour — visant notre camarade Ragot, secrétaire de notre syndicat — qui, proposé par le Syndicat de Paris-Etat-Rive gauche, fut voté par le secteur de propagande de Paris en sa séance du 9 décembre 1934.

Ils se déclarent entièrement solidaires de toutes les critiques formulées par leur camarade sur l'activité de notre Union-Etat et de certains de ses militants.

Se permettent de réclamer un peu de pudeur à ceux qui prétendent donner des leçons d'honnêteté syndicaliste à celui qui ne profita et ne profitera jamais du syndicalisme, contrairement à ceux qui sont les véritables instigateurs de cet ordre du jour.

Cette première mise au point faite, déclarent que le syndicat de Nanterre continuera envers et contre tous son activité publique en faveur de l'Unité syndicale et contre tous les obstacles — d'où qu'ils viennent — qui se dressent contre sa réalisation.

Le manque de place nous a empêchés de commenter dans ce numéro les deux très graves décisions qui viennent d'être prises par le gouvernement Flandin :

le remplacement du gouverneur de la Banque de France et les déclarations officielles qui l'ont accompagné, c'est **la marche à l'inflation**

le projet de loi annoncé sur l'« organisation de l'industrie », c'est **la marche à l'institution obligatoire des monopoles privés.**

Autour de ma démission

La *Révolution Prolétarienne*, se faisant l'interprète d'un certain nombre de militants parisiens étonnés du silence qui entourait mon départ de l'Union des Syndicats, m'avait demandé d'exposer pour eux les motifs de ma démission. Ne désirant engager de polémique avec qui que ce soit, je m'étais contenté de transmettre la copie de ma lettre de démission à Chambelland sans l'accompagner d'un seul commentaire. La réplique de Guiraud et Lefèvre à la simple publication de ma lettre de démission, m'oblige à sortir de la réserve que je m'étais imposée. Et je le fais, non point pour vider une question de «personnes», mais avec l'intention de viser plus haut.

Bien que je n'attache au fait que peu d'importance, rectifions d'abord une... disons petite erreur matérielle. Ce n'est point, comme l'affirme la lettre de Guiraud-Lefèvre, à 4 heures, mais à 2 heures que j'arrivai au bureau de l'Union le lundi 8 octobre. Guiraud était seul présent. Enfermés dans mon bureau, je lui remis ma lettre de démission. Après sa lecture, nous discutâmes une heure environ. Au cours de cette conversation, qui porta naturellement sur la situation générale du mouvement, je mis Guiraud au courant de ce que j'avais organisé pour la campagne d'hiver des Centres Syndicaux ainsi que du fonctionnement de l'Equipe de conférenciers récemment créée. De même, je lui montrai les dispositions d'un tableau mural relatif à ce fonctionnement.

Guiraud quitta la Bourse vers 15 heures 30. Lefèvre était arrivé pendant notre entretien, mais ne nous avait pas dérangés. Après le départ de Guiraud je lui demandais si celui-ci l'avait mis au courant de ma détermination, pensant qu'il avait pu le rencontrer à l'extérieur. Sur sa réponse négative, je la lui appris moi-même. Et à 18 heures, je quittais le bureau après avoir classé toutes les affaires en cours et donné toutes les instructions utiles pour l'avenir immédiat à la camarade dactylo attachée à mon service.

Encore un mot, afin de prévenir des interprétations... malheureuses. Après le 8 octobre, je suis passé trois fois à l'Union dans l'après-midi. J'y ai rencontré Guiraud deux fois et point Lefèvre. Après la dernière fois, le 19 octobre, je pris la résolution de cesser mes visites pour la bonne raison que des camarades de Centres syndicaux me rencontrant à l'Union, et ignorant ma démission, comme par le passé me demandaient des directives pour leur action; directives que je n'étais plus qualifié à leur donner. J'espère qu'on n'établira pas un rapport de cause à effet entre la cessation de mes visites et le fait que lors de la dernière j'avais présenté ma note de remboursement des deux journées de travail perdues pour assister au C.C.N. (Les militants parisiens savent bien que je suis volontairement retourné au travail depuis le mois de mai).

Je n'avais pas à demander la publication de ma lettre de démission en la remettant à Guiraud. Et par la suite, je ne l'ai demandée à personne. Mais le bureau de l'Union avait le devoir d'informer les syndicats du départ de l'un de ses membres à la première occasion s'il ne voulait le faire spécialement. Or, cette occasion s'est offerte deux fois sans qu'on en tire profit. A la fin octobre, le mandat de la Commission administrative expirant avec l'année, l'Union envoya une circulaire à ses syndicats pour les prévenir que le délai de dépôt des candidatures éventuelles prenait fin le 15 novembre. La liste des membres de la C.A. sortante était jointe à la circulaire. Or, de cette liste, mon nom a disparu purement et simplement. Est-il si drôle l'étonnement des militants devant cette disparition, alors que trois semaines auparavant ils m'avaient vu occuper une place importante au Comité général ? J'estime que la loyauté commandait de laisser mon nom, accompagné au besoin du mot *démissionnaire*.

Et que dire du fait que « le Travailleur parisien » portant la date de juillet-août-septembre, mais paraissant dans la *première quinzaine de novembre*, ne souffle mot de ma démission, *alors qu'on a eu le temps de faire disparaître mon nom de la couverture* et d'y relater presque exclusivement des événements qui se sont déroulés pendant le mois d'octobre ? On n'a pas agi autrement pour Marius Roux ! Pourtant, pourtant...

Dans leur lettre, Guiraud et Lefèvre annoncent que « le Travailleur parisien » d'octobre-novembre-décembre publiera le compte rendu de la C. A. du 31 octobre au cours de laquelle il fut discuté de ma démission. Ainsi les syndicats sauront au mois de février (et oui, pas avant!) que le 8 octobre un des secrétaires de l'Union a démissionné !

D'ici là, j'espère bien qu'il se trouvera à la C. A. au moins un membre parmi ceux dont j'ai été le confident discret pour demander que ce ne soit pas une phrase laconique mais ma lettre elle-même qui reçoive l'hospitalité du « Travailleur parisien ».

Le Plan

Mais laissons-là ma modeste personne. Ce que j'ai à dire maintenant intéresse, au delà de moi-même, le mouvement syndical parisien tout entier. Il s'agit de dénoncer une pratique non pas exceptionnelle mais courante que je rends responsable de faire d'une organisation numériquement importante, une organisation sans relief.

Datée du 8 octobre, ma lettre de démission est publiée le 10 décembre par la *Révolution Prolétarienne*. Le bureau de l'Union qui, pendant deux mois, n'a pas trouvé le moyen de publier une ligne sur mon départ, s'indigne de ce que cette lettre ait été rendue publique. C'est là une belle plaisanterie! Mais diable, pourquoi ce silence? Pourquoi cette indignation?

Eclairons la lanterne.

L'Union des Syndicats de la Région Parisienne n'échappe pas au malaise qui se développe dans la C.G.T. Ce malaise a deux sources : le Plan et l'Unité syndicale. Or, c'est un désaccord sur ces deux problèmes qui ont provoqué ma démission. Ma lettre, indirectement mais indubitablement devait engendrer un débat qu'on entend bien ne pas instituer pour le moment. Comprend-on la discrétion ?

Et surtout qu'on ne vienne pas crier au procès d'intention ! Voici des faits probants.

A propos du Plan, je disais dans ma lettre de démission qu'il ne sera pas notre loi morale parce que « notre mouvement reste... imperméable à tous les projets qui ne viennent pas du tréfonds de son âme ». On comprendra tout le sens de cette affirmation quand on saura que, secrétaire de l'Union, j'ai été obligé de poser la « question du Plan » AUX QUESTIONS DIVERSES de la réunion de la C.A. du 26 septembre, *une semaine avant le C.C.N.*, pour qu'une discussion s'engageât à son endroit. Moi-même je ne connus le Plan dans sa forme définitive que *deux heures avant cette réunion de la* C. A., l'ayant trouvé sur le bureau de Lefèvre. Le Plan m'a tenu lieu de dîner ce soir-là. Je l'ai dévoré d'un trait.

Donc, aux questions diverses j'ai parlé du Plan. Je le fis avec une telle émotion que tous les camarades en furent bouleversés, Guiraud et Lefèvre y compris. Ma surprise ne fut pas moins grande que la leur lorsque j'appris que sur les quatre membres appartenant en même temps à la C.A. confédérale qui étaient présents ce soir-là, Lefèvre, seul, avait lu le Plan.

Pour ne pas rester sur une impression pénible, décision fut prise d'envoyer à tous les membres de la C. A. une copie du Plan et de tenir une réunion extraordinaire le 2 octobre. Entre temps, je devais me rencontrer avec Jouhaux pour éclaircissements.

Comme je ne veux pas laisser dévier le débat, qui ne porte pas sur le contenu du Plan, je tairai mon entretien avec Jouhaux. Le 2 octobre, je refis devant la C. A. des observations de même nature que précédemment, car je n'avais pas changé d'opinion. Observations de deux ordres: de tactique et de doctrine. Laissons la doctrine de côté. Je demandai que le Plan fut soumis aux délibérations syndicales. J'estimai qu'on n'avait pas le droit de commettre deux fois la même erreur, étant donné la période que nous traversons, et que la leçon récente devait nous servir. Je parlais du Plan des Etats-Généraux, qui, n'ayant pas été soumis à l'approbation des syndicats, nous avait valu de grosses difficultés dans notre activité et un grand malaise dans les organismes de base. Le Plan, parce qu'il pouvait être un levier puissant entre nos mains — oui, je suis planiste! — devait échapper à ces vicissitudes. A l'exception d'un membre qui me posa une question, la C.A. resta muette. Aucune décision ne fut prise — ni pour ni contre ma conception — et le Comité Général qui se réunit le lendemain n'eut pas à connaître du Plan. Deux jours après, l'Union pouvait apporter au C.C.N. le poids de ses 100.000 cotisants au vote du Plan !

Et c'est avec des pratiques semblables qu'on désire que le Plan soit la « foi du moment » pour les syndiqués?

Et qui, de ceux qui veulent mêler les syndiqués et leurs militants aux responsabilités de l'action ou de ceux qui s'enferment dans une attitude d'isolement, oui, qui de ceux-ci ou de ceux-là travaillent pour l'idée du Plan, pour soulever une foi qui aura des racines indestructibles ?

L'Unité syndicale

Faisant suite à ma lettre, la *Révolution Prolétarienne* a publié la 2e résolution sur l'Unité syndicale votée A L'UNANIMITÉ par le Comité Général du 3 octobre, y compris l'adjonction prévoyant la constitution d'une commission mixte. Cette publication lui vaut une rectification de la part de Guiraud et Lefèvre. Je profite de tenir la plume pour apporter ma modeste contribution à la fixation d'un point d'histoire. Et puisque le rédacteur de la rectification ne sait pas « ce que signifie cette histoire d'adjonction rédigée en commun au C.C.N. », je vais le lui apprendre.

Au Comité Général, Jayat avait déclaré qu'il voterait la 2e résolution présentée si on y faisait une adjonction prévoyant une Commission mixte — confédérés-unitaires — appelée à participer à l'organisation du Congrès confédéral d'unité.

Le bureau de l'Union accepta la proposition de Jayat, se chargeant de rédiger un alinéa supplémentaire dans le sens indiqué par le délégué des Communaux (Comme par hasard, le procès-verbal paru dans le *Travailleur Parisien* escamote cette promesse qui, seule, rendit possible le vote unanime du C. G. Mais Jayat et tous ceux qui votèrent avec lui pour les mêmes raisons ne manqueront pas, j'imagine, de demander la rectification nécessaire au prochain C.G.). L'engagement pris n'a pas été respecté puisque la résolution fut DÉPOSÉE au C.C.N. sans l'adjonction. Le deuxième jour du C.C.N., après l'intervention de Guiraud, je dis à celui-ci et à Lefèvre qu'il convenait de tenir notre promesse. Je rédigeai donc « l'adjonction » que je soumis aussitôt à mes deux collègues. Après accord sur la rédaction, C'EST GUIRAUD LUI-MÊME QUI PORTA LE TEXTE DANS LA SALLE DES DACTYLOS POUR LE FAIRE TAPER.

Est-ce assez clair? Si c'est cela qu'on appelle « une rédaction personnelle à Guigui » nous sommes d'accord! Absolument comme m'était personnelle la rédaction de la 2e résolution du premier au dernier mot, mais qui a pour elle, en plus, un vote unanime du Comité Général. La voilà, dans toute sa nudité, la vérité « la plus élémentaire ». Comme il est une vérité plus qu'élémentaire de constater que le bureau de l'Union n'indique pas dans sa rectification à quelle page du *Travailleur Parisien* on peut bien trouver trace que la résolution sur l'unité a été votée par le C. G. *à l'unanimité*.

Quant à prétendre que c'est moi-même qui ai fixé le destin respectif des deux résolutions, à savoir: la première sera publiée, la seconde sera DÉPOSÉE (on tient particulièrement à ce charmant petit verbe à l'Union, c'est vraiment une trouvaille originale!) SUR LE BUREAU du C.C.N., il n'est que de consulter le procès-verbal du 26 septembre, rédigé par Lefèvre lui-même, pour voir que j'abandonne gentiment la première résolution à son propre sort, alors que je propose que la seconde soit « PRÉSENTÉE dès l'ouverture des travaux du C.C.N. ». J'avais même tracé les grandes lignes de l'intervention qu'aurait dû faire notre délégué. Je voulais que la C.G.T. prît la première l'initiative d'envoyer une délégation au C.C.N. unitaire faire les propositions incluses dans la deuxième résolution. C'est ce geste, pivot de la résolution, qui fit que notre résolution fut déclarée inacceptable par le bureau confédéral avant même notre Comité Général. Et avec quelques mois de recul, je souris quand je vois dans la lettre de Guiraud et Lefèvre qu'on nous renvoie à la sténographie des débats du C.C.N. pour apprécier « comment cette résolution (la 2e) a été défendue ». Si c'est vraiment aux rouleaux de la machine Grandjean qu'on nous adresse, on trouvera en substance, dans la première intervention de Guiraud à peu près ceci, que je retrouve moi-même dans mes notes de séance: « L'Union de la R.P. A DÉPOSÉ SUR LE BUREAU une résolution concernant l'unité. Des bruits circulent que nous voulons l'étouffer. Si elle n'était pas lue, cela confirmerait les bruits. Donc... je demande au président de la lire. » Un point, c'est tout. La deuxième intervention de Guiraud, le deuxième jour, débutait ainsi : « J'ai une résolution de mon Comité général, il faut que je me débrouille avec... » Il serait, certes, injuste de prétendre que la résolution n'a pas été défendue! Mais cette relation permet d'éclairer les non-initiés sur certains passages de ma lettre de démission qui pouvaient leur paraître quelque peu sybillins.

Pour que cette "polémique" serve à quelque chose

Habituellement,cette sorte d'échange d'arguments tourne court après avoir accru d'une provision nouvelle la dose d'amertume drainée au cours de nos vies de militants. Pour ma part, j'entends qu'il en soit différemment cette fois-ci. Je ne sais quel genre de « réflexions » a pu suggérer à Guiraud et à Lefèvre cette « polémique » — surgie uniquement de leur mutisme. — En ce qui me concerne, elle m'engage à ne pas garder pour moi un certain nombre d'observations que j'ai faites lors de mon passage à l'Union et dont j'étais décidé à tirer toutes les déductions d'ordre pratique désirables.

Je laisse Guiraud et Lefèvre en penser ce qu'ils voudront, mais je puis dire ici que je le fais non point *contre* eux, mais *pour* l'Union. Resté secrétaire de l'Union, j'aurais fait de même, et j'y étais fermement décidé.

Ce que je ne puis plus faire personnellement, je souhaite que, parmi les deux cents syndicats que compte l'Union, il s'en trouve *au moins un* pour l'accomplir en se penchant sur ce problème délicat et tragique entre tous, qui parait échapper aux organismes centraux, que Paris réclame une attention toute particulière; qu'aucun sacrifice ne sera trop grand pour faire de Paris une place forte du mouvement syndical.

Il serait, cette fois, vraiment injuste d'accabler le bureau de l'Union sous le poids de toute la responsabilité de ce qui n'est pas; mais il faut faire en sorte que l'Union ne soit pas simplement un bureau de distribution de timbres. A cet effet, l'Union doit sentir constamment les pulsations de son énorme corps, mais « sa tête » doit agir, coordonner. Il n'est pas admissible — tout en sauvegardant l'autonomie des syndicats — que l'Union se désintéresse de l'action particulière des syndicats. Elle ne doit pas attendre qu'on vienne la chercher pour donner son aide — qui se limite trop souvent à être d'ordre financier. Il est des industries essentielles dans la R.P. dont le nombre de syndiqués est ridicule et dans lesquelles l'influence syndicale est nulle. Alors que les moindres Unions départementales de province qui prennent conscience de leur rôle, n'ont de cesse avant d'avoir un journal, serait-il mensuel, Paris n'a pas la moindre feuille de chou. « Le Travailleur Parisien » est un recueil de pièces officielles qui paraît trimestriellement et ne déborde pas le cadre des conseils syndicaux. Lors de mon passage au bureau, j'ai voulu créer un lien au moins entre les syndicats par le canal d'un organe mensuel où les syndicats puisaient des articles pour leurs journaux corporatifs. C'est aujourd'hui tombé dans l'eau; mais c'était encore insuffisant. Il faut un bon hebdomadaire à grand tirage. Et, financièrement, c'est possible.

Mais toute cette action pose un problème de direction. La C.G.T. réclame, dans son plan, le voyage à Versailles. Pour ce qui nous intéresse, que le syndicat « volontaire-parmi-les-deux-cents » réclame simplement quelques modifications aux habitudes du bureau et de la C.A. de l'Union. Qu'on agisse de façon qu'ils gardent constamment à la mémoire qu'ils n'ont entre les mains qu'une délégation de pouvoirs qu'ils tiennent des syndicats et dont ils leur doivent compte. Il ne serait pas mauvais de leur demander d'établir un rapport établissant les différentes phases de leur action pendant l'exercice écoulé. L'action serait plus méthodique. Et l'effort commencé serait poursuivi. D'autre part, il serait bon qu'au Comité Général qui précède l'élection de la C.A. chaque candidat vienne se faire connaître et exposer ce qu'il compte faire au poste qu'il postule. L'Union aurait ainsi une C. A. qui la propulserait parce qu'elle serait désignée en connaissance de cause et selon la valeur respective de ses éléments constitutifs. Je me découvre humblement devant la bonne volonté des syndiqués les plus modestes, mais chacun doit chercher et trouver le poste où il sera le plus utile au mouvement syndical. Il faudrait également revenir aux anciennes habitudes en ce qui concerne le bureau de l'Union. Que le secrétaire général et ses adjoints soient investis de l'autorité nécessaire par les syndicats, par l'élection directe et le bureau tout entier y gagnera en vigueur.

Je suis convaincu qu'il se trouvera, dans la période présente, ce syndicat qui voudra qu'enfin le syndicalisme remonte sur la scène sociale de la Capitale, pour clamer bien fort qu'il n'y a pas de Plan (quel qui soit) ni de lutte contre l'embrigadement des chômeurs dans les organisations antiouvrières SANS PARIS.

A. GUIGUI.

ENTRE NOUS

Notre Conférence sur le Plan

C'est le jeudi 30 janvier, à 20 h. 30, qu'aura lieu notre Conférence sur le Plan de la C.G.T.

R. Hagnauer et M. Chambelland exposeront notre point de vue sur la question, et notre ami Louzon, s'il lui est possible d'être présent à Paris à cette date, parlera des Plans en général, plan de Man, plan du 9 juillet, etc.

Tous nos amis de la région parisienne sont invités à cette réunion; nous leur demandons, en outre, d'y amener ceux de leurs camarades qu'ils connaissent comme devant être intéressés par le sujet de la conférence.

La salle sera indiquée dans notre numéro du 25 et sur les convocations qui parviendront directement à nos abonnés parisiens.

*
* *

Le Dîner des 10 ans de la R. P.

Deux jours après la Conférence sur le Plan, le samedi 2 février, nous nous réunirons, en un dîner amical, sous la présidence de Pierre Monatte, pour fêter les 10 ans de la « R. P. ».

30 inscriptions nous sont déjà parvenues.

Tous ceux de nos amis qui voudront passer avec nous cette soirée fraternelle, doivent nous faire parvenir leur inscription d'ici le 25 courant. Le prix du repas est fixé à 20 francs.

BILAN 1934

Comme tous les ans, voici nos comptes de l'année qui vient de prendre fin :

RECETTES

Abonnements nouveaux		5.745,63
Réabonnements		39.617,75
Abonnements de soutien		6.205,40
Vente au numéro		2.410,58
Souscription		1.898,70
Cartes postales		63,75
		55.941,81

DÉPENSES

Frais d'impression		32.498,05
Frais d'expédition		2.005, »
Frais de recouvrement		1.706, »
Correspondance et divers		7.534,10
Loyer et entretien		2.912,75
Déplacements et journaux		1.910, »
Frais hebdomadaires 1933		1.300, »
Frais hebdomadaires 1934		3.400, »
Divers		494,05
		53.759,95

RÉCAPITULATION :

Encaisse au 1er Janvier 1934		7.470,43
Recettes R. P.	55.941,81	
» *Horrabin*	6.453,02	
» *Fleuve*	2.605,30	
» *diverses*	171,50	
Avance Louzon	2.000 »	
		67.171,63
Total		74.642,06
Dépenses R. P.	53.759,95	
Amortissement des Dettes	10.500 »	
Dépenses Horrabin	8.478,95	
» *Fleuve*	506,50	
		73.245,40
Encaisse au 31 Décembre 1934		1.396,66

(204.09 en espèces et 1.192,57 au chèque postal.)

Pour caractériser d'un mot l'année 1934, disons que s'il n'y avait pas eu de dettes à amortir, la R.P. aurait bouclé son budget. Le total des dépenses R.P. est, en effet, inférieur au total des recettes R.P.

Mais nous avions des dettes. Nous en avons encore. Cependant, nous sommes arrivés, en 1934, à en réduire sensiblement le chiffre.

Au 1er janvier 1934, notre passif net s'élevait à 16.392 fr. Au 31 décembre, il n'est plus que de 13.104 francs. Nous l'avons donc diminué de 3.000 francs au cours de l'année.

Nous avons compris dans les sommes dues au 31 décembre le produit de nos éditions, soit 2.929 francs. Certes, nous n'avons qu'une caisse et les recettes des éditions ont été utilisées pour les dépenses de la R. P., mais nous ne voulons pas considérer ce produit comme définitivement absorbé par la revue. Nous pensons pouvoir reconstituer notre fonds de réserve éditions au cours de l'année. Il était donc nécessaire de faire figurer au Passif cette somme de 2.929 fr. qu'en réalité nous ne devons qu'à nous-mêmes.

Voici le détail de notre passif au 31 décembre 1934 :

Dettes fournisseurs	3.360	»
Dû sur prêt D.	2.000	»
Avance pour éditions	6.211	»
Produit éditions	2.929	»
Total	14.500	»
Moins l'Encaisse	1.396	»
Net	13.104	»

Telle est notre situation exacte. Quoique améliorée notablement, elle ne saurait nous permettre d'abandonner la prudence observée jusqu'ici. Ce n'est malheureusement pas encore en 1935 que nous pourrons réduire le prix de notre abonnement. D'autant moins que le nombre de nos abonnés se trouve, lui, en régression. Ce n'est pas non plus en 1935 que nous pourrons cesser d'avoir recours aux abonnements de soutien à 100 francs par an, sans lesquels, en vérité, nous n'aurions pas bouclé le budget.

Au 1er janvier 1934, 1411 abonnés étaient inscrits sur nos livres. Au 31 décembre 1934, nous n'en avions plus que 1.253. Un recensement comparé, que nous publierons la quinzaine prochaine, permettra à nos amis de voir où nous avons baissé, et où nous avons progressé.

Cette baisse du nombre de nos abonnés n'est pas alarmante, étant donné qu'au 1er janvier 1934 nous nous trouvions au point culminant de progrès extrêmement rapides; dans la seule année 1933, nous étions passés, grâce à l'effort exceptionnel fait auprès des abonnés du Cri, de 968 abonnés à 1.411. Que nous retombions cette année à 1.253, c'était un peu forcé, car nos progrès n'étaient pas consolidés. Et, de fait, les abonnements supprimés en 1934 sont presque tous des abonnements nouveaux de 1933.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en 1934 nous avons abandonné toute présentation de quittance aux abonnés possibles, ce qui a eu pour effet de ralentir considérablement notre recrutement.

Cependant, nous nous inquiétons de voir, dans la région parisienne et dans de nombreux départements, nos amis si peu actifs.

La R. P. fait ses affaires, elle joint à peu près les deux bouts. Quand nos dettes seront payées, fin 1935, nous l'espérons, nous serons plus à l'aise. Mais, en ce moment même, ne le voyez-vous pas ? dans nos 20 pages chaque quinzaine, nous étouffons ! A chaque numéro, et celui-ci ne fait pas exception à la règle, nous ne savons comment nous y prendre pour faire entrer toute la copie. Nous aurions de quoi, à l'heure actuelle, faire 32 pages tous les 15 jours. Qu'est-ce que ça sera à l'époque des congrès confédéraux, qui doivent se tenir cette année !

Que nous ayons trop de copie, c'est bon signe. Pour donner à nos lecteurs une revue plus nourrie, plus copieuse, pour leur faire quelquefois la surprise d'un numéro à 24 pages, à 32 pages même, que nous manque-t-il ? Des abonnés nouveaux !... Sur le seuil de l'année nouvelle, en dépit des difficultés qui nous assaillent tous, amis de partout, pensez-y ! Fêtez la onzième année de la « Révolution Prolétarienne » en lui procurant de nouveaux lecteurs. Reprenez vigoureusement la marche en avant.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE
ÆGITNA, 27, RUE DE CHATEAUDUN, 27
CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —

COLLECTIONS DE LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Précis de Géographie Economique

par J. F. HORRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA

45 Cartes

Prix : 9 Fr.

Ce petit livre a été écrit à l'usage des collèges ouvriers d'Angleterre. C'est proprement une « géographie de classes »... Ce point de vue spécial n'est pas sans donner à cet essai une physionomie assez originale.

LE MUSÉE SOCIAL.

DEUX ANS D'INDOCHINE

Un fleuve de sang

Une brochure

Prix : 1 Fr.

Cette brochure est parfaite.

Andrée VIOLLIS.

Expédiés franco contre un mandat envoyé à notre compte de chèques-postaux :
Révolution Prolétarienne, 54, rue du Château d'Eau, PARIS. Compte N° 734-99. Paris.

"L'Emancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes"

Vous ne connaissiez pas

"La Révolution Prolétarienne"

LISEZ LES NUMÉROS

de propagande que nous vous envoyons gratuitement

Nous sommes des syndicalistes révolutionnaires, et nous voulons la RENAISSANCE DU SYNDICALISME d'action et d'indépendance qui faisait, avant la guerre, la force de la C. G. T.

Nous voulons l'UNITE SYNDICALE, indispensable contre le fascisme menaçant.

NI PARLEMENTARISME, NI FASCISME
TOUT LE POUVOIR AUX TRAVAILLEURS !

Tout le Pouvoir au Syndicat !

Si notre mouvement ne vous intéresse pas, écrivez-nous d'arrêter nos envois.

S'IL VOUS INTERESSE
Abonnez-vous sans tarder !

(Conditions d'abonnement en 2me page de la couverture)